

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

F E V R I E R 1746.



A LUXEMBOURG,

Chez ANDRÉ CHEVALIER, Imprimeur de
Sa Majesté l'Impératrice Reine de Hongrie
& de Bohême.

M. D C C. XLVI.

*Avec Privilège de feu Sa Majesté Impériale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC.

ON a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il est possible: Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. n les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois séparés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & un fort bel assortiment de Livres de tous Pais. Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Littéraires, entr' autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Pèté Nicéron, Barnabite, à present 43. vol.: Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties, & continué; Bibliotheque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie, 18. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, par Mr. de Beaumarchais, à present en 12. Tomes 27. part. in 8°. nouv. édit. revûë par Mr. de Camusat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliotheque Italique, & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliotheque raisonnée, qui contient à present 32. Tomes en 2. parties chacun; & de la Bibliotheque Germanique à present 45. vol.

LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE ;

Ou, Recueil Historique & Politique
sur les matieres du tems.

Fevrier 1746.

ARTICLE PREMIER

Contenant quelques nouvelles de Litteratures

HISTOIRE des Voyages, ou nouvelle Col-
lection de toutes les relations de Voyages
par mer & par terre, qui ont été publiées
jusqu'à present dans les différentes Langues
de toutes les Nations connues.

I.

Ouvrages de
Litteratures

Cet Ouvrage contient ce qu'il y a de plus re-
marquable, de plus utile & de mieux avéré,
en Europe, en Asie, en Afrique & en Amérique ;
dans les Pays où les Voyageurs ont pénétré ; c'est-
à-dire, touchant leur situation, leur étendue,
leurs limites, leurs divisions, leur climat, leur
terroir, leurs productions, leurs Lacs, leurs Ri-
vieres, leurs Montagnes, leurs Mines, leurs Cités
& leurs principales Villes, leurs Ports, leurs Ra-
des, leurs Edifices, &c. & les altérations gra-
duelles qui y sont arrivées dans le cours du tems
par des causes physiques ou morales ;

Avec les mœurs & les usages des Habirans,

leur Religion, leur Gouvernement, leurs Arts & leurs Sciences, leur Commerce & leurs Manufactures ;

Pour former un Système complet d'Histoire & de Géographie moderne, qui représentera l'état actuel de toutes les Nations :

Enrichi, non-seulement des Cartes Géographiques nouvellement composées & gravées par les plus habiles Maîtres, sur les découvertes, les mesures & les observations les plus attentives ; mais encore de Plans & de Perspectives des Côtes, des Ports & des Villes, & d'un grand nombre de Figures, représentant les Antiquités, les Animaux, les Végétaux, les Personnes, les Habits, & d'autres curiosités, d'après les desseins des Voyageurs les plus estimés :

Ouvrage publié en Angleterre avec un Privilège spécial du Roi & du Parlement, & traduit en François par l'ordre de Mr. le Chancelier de France.

SANS relever une entreprise dont tout le monde sentira l'importance & l'utilité, il suffit d'exposer en peu de mots le Plan des Auteurs Anglois.

Quoique leur dessein soit d'une aussi grande étendue qu'on peut le comprendre par le seul titre, ils ne se proposent pas de multiplier les volumes à l'infini. Après avoir réfléchi longtemps sur leur objet, & reconnu les défauts des anciens (a) Recueils, ils ont pris le parti de se former une nouvelle méthode. Au lieu de donner chaque Voyageur entier dans l'ordre

(a) Tels que ceux de Grinaus, de Bry, Ramusio, Thevenot, Hackluyt, Purchas, Harris, Monson, Churchill &c. qui ne sont que des Essais imparfaits, dont on parlera dans la Préface.

de sa publication, ils séparent son Journal & ses aventures de ses remarques. Ils donnent la première de ces deux parties sans mélange. La seconde ils l'incorporent avec les Remarques des autres Voyageurs sur les mêmes Pays, en citant avec soin les noms de ceux à qui chaque remarque appartient.

En général, les aventures des Voyageurs ne sont pas toujours assez importantes pour ne pas demander beaucoup de retranchemens & d'abréviations. D'ailleurs, comme il est nécessaire qu'en visitant les mêmes Pays, ils répètent souvent les mêmes choses, la méthode qu'on s'est formée pour les recueillir, épargnera au Lecteur un grand nombre de superfluités. Elle aura trois grands avantages. 1°. De conserver le fond des choses dans sa totalité. 2°. De mettre chaque Ecrivain en possession de ce qui est à lui. 3°. De faire éviter des répétitions qui entraîneroient autant d'ennui que de longueur.

Ajoutons que le Lecteur trouvant réuni dans les mêmes lieux, tout ce qui appartient aux mêmes sujets dans un grand nombre d'Ecrivains différens, se voit épargner la peine de courir de l'un à l'autre pour rejoindre des observations dispersées; enfin, qu'au lieu de quantité de notions imparfaites qui se trouvent répandues dans plusieurs Ouvrages, il aura des Descriptions entières, formées de la réunion de toutes les Parties. Ainsi cette Collection devient, comme on l'annonce dans le titre, un Système d'Histoire & de Géographie moderne, autant qu'un corps de voyages, & représente avec autant d'ordre que de plénitude, l'état actuel de toutes les nations.

Ne peut-on pas dire aussi à l'honneur de la
 même méthode qu'on embrasse, qu'elle a dû
 servir à rendre le fond de l'Ouvrage plus
 correct & plus parfait? Un Compilateur qui
 a rapproché les Remarques de plusieurs Ecri-
 vains les unes des autres, doit avoir eu plus
 de facilité à reconnoître leurs erreurs, & par
 conséquent à les corriger. Il doit en avoir eu
 beaucoup à distinguer les relations Romanes-
 ques d'avec les Ouvrages sérieux, & les Co-
 pies de l'Original; à découvrir les vols, & à
 remonter sur les traces du Plagiaire jusqu'à la
 première source. En rapprochant, par exem-
 ple, toutes les Relations de la Guinée d'une de
 l'autre, il paroît clairement que la plupart de
 leurs Auteurs ont copié, ou volé si l'on veut,
Artus dans la Collection de *Bry*, car ils ne
 l'ont cité nulle part, sans excepter *Bozman*
 même, que personne jusqu'aujourd'hui n'avoit
 soupçonné de plagiat. Une découverte de cette
 nature a rendu les Compilateurs de ce Recueil
 si attentifs, qu'ils n'ont gueres manqué de res-
 tituer les biens aux Propriétaires. Ils ont res-
 pecté singulièrement les observations des plus
 anciens Voyageurs; & quoiqu'elles manquent
 souvent d'une juste étendue, comme on ne s'en
 appercevra que trop dans les premières Réla-
 tions Angloises, ils ont crû devoir les y laisser
 avec cette imperfection.

Après avoir donné l'idée générale du Plan
 de cet Ouvrage, il faut entrer dans quelque
 détail sur l'exécution. La matière est considé-
 rée sous deux vûes différentes; l'une qui com-
 prend les *Extraits*, l'autre les *Réductions*.

Les *Extraits* contiennent le Journal de cha-
 que Voyage, les aventures du Voyageur & les

29 autres évènements qu'il raconte, avec la dé-
29 scription des lieux telle qu'il la donne sur
29 tout lorsqu'elle n'est pas démentie par les re-
29 marques de quelque autre Voyageur. Chaque
29 Extrait est précédé communément d'une In-
29 troduction ou d'un éclaircissement littéraire
29 dans lequel on rend compte autant qu'il est
29 possible, de la personne de l'Auteur, de l'ori-
29 gine de son Ouvrage, de sa nature & de sa
29 forme. On y joint une courte Critique, c'est-
29 à-dire, un Jugement sur le mérite ou sur les
29 défauts, particulièrement pour ce qui con-
29 cerne la Géographie & l'Histoire, les Figures,
29 les Plans & les Cartes.

29 Ce qu'on appelle ici les *Réductions* contient
29 les Remarques des Voyageurs sur chaque Pays,
29 sur les Habitans, les Productions naturelles,
29 &c. dont on a composé un Corps qui forme
29 une Description régulière. Mais quoique les
29 observations de différens Ecrivains se trouvent
29 ainsi mêlées, on a pris soin de les distinguer
29 par d'exactes citations. Lorsque tous les Au-
29 teurs s'accordent sur quelque point, on a crû
29 les citations inutiles; mais dans les endroits,
29 où ils se contredisent, tantôt l'on insère
29 leurs différentes Relations dans le texte, tan-
29 tôt s'attachant à celui qui paroît le plus
29 exact, on relegue sous les autres dans les
29 Notes.

29 Ces Notes qui sont Géographiques, Histo-
29 riques & Critiques, ont pour objet de corri-
29 ger les erreurs, de fixer les opinions, ou de
29 concilier leurs différences, d'éclaircir les ob-
29 scurités & de suppléer par divers secours aux
29 omissions qui se trouvent souvent dans les
29 Voyageurs. Mais on ne renvoie guères aux

» Notes ce qui peut trouver place dans le Texte
 » sans appesantir la narration ; & quelquefois
 » même, lorsque la question est d'une impor-
 » tance extraordinaire pour l'Histoire ou la Géo-
 » graphie, on introduit une Dissertation parti-
 » culière sur le fond de la difficulté.

» Cependant après tant de travail & d'atten-
 » tion pour corriger les erreurs, on ne se flatte
 » pas d'avoir toujours satisfait le Lecteur, &
 » l'on n'est pas parvenu à se satisfaire toujours
 » soi-même. Quand la différence n'est qu'entre
 » deux Auteurs, ou que de part & d'autre le
 » nombre des Auteurs est égal, il est extrême-
 » ment difficile de juger de quel côté la vérité
 » se trouve, à moins qu'il ne se présente pour
 » guide quelque témoignage supérieur aux ex-
 » ceptions, tel que celui d'un Ecrivain du Pays
 » même, ce qui n'est pas sans exemple à l'égard
 » des Régions Orientales.

» Mais de tous les points sur lesquels on
 » trouve les Voyageurs peu d'accord, il n'y en
 » a point où les conciliations & les supplémens
 » soient si difficiles que sur celui des noms
 » propres. Les idées des Compilateurs sur cet
 » article se trouvent expliquées dans leur Pré-
 » face.

» A l'égard des Cartes Géographiques, des
 » Plans & des Figures, on s'est bien gardé de
 » répéter indifféremment toutes les pièces de
 » cette nature qui se trouvent répandues dans
 » les Voyageurs. Outre que le nombre en seroit
 » infini, la vérité seroit blessée trop souvent par
 » quantité d'erreurs ou de chimères. Par exemple,
 » *Herbert, Struys, Gemelli, Chardin, Kempfer,*
 » & *le Bruyn*, nous ont donné des Plans de Per-
 » sepolis ; mais admettre ceux des trois pre-

22 miers ; ce seroit avilir cet Ouvrage , en y
 22 mêlant des faussetés manifestées ; & prendre
 22 aussi la peine de copier les trois derniers , ce
 22 seroit tomber dans une répétition inutile ,
 22 lors qu'un seul peut suffire. On a rejeté par
 22 la même raison une infinité de Planches qui
 22 représentent des Batailles , des Sièges & d'au-
 22 tres perspectives de cette espee , simple Ou-
 22 vrage de l'imagination , qui ne sert qu'à gros-
 22 sir la forme & le prix d'un Livre , sans aucune
 22 utilité. On s'est donc borné pour les Plans , à
 22 ceux qui ont été dressés sur les lieux , par des
 22 gens d'une fidélité & d'un mérite reconnu ; &
 22 pour les Figures on a fait graver les animaux ,
 22 les végétaux , les habits , les machines , d'a-
 22 près les meilleurs Planches qui ayent été pu-
 22 bliées.

22 De même , on a retranché quantité de Car-
 22 res remplies de fautes & dressées sans art ,
 22 telles que celles de la Mer blanche par *Her-*
 22 *bert* , celles de *Sandys* , de *Tournefort* & de *le*
 22 *Bruyn* , enfin tout ce qui a paru copié sur
 22 d'autres Cartes & parsemé des mêmes erreurs.
 22 Mais on a conservé avec soin celles qui ont
 22 été dressées sur les lieux par d'habiles Voya-
 22 geurs , ou copiées d'après celles des Pays mê-
 22 mes. Telles sont la Carte du *Volga* par *Olea-*
 22 *rius* ; la Carte Russe de la Mer blanche ;
 22 celles de Sibirie ; celle de la Colchide , & du
 22 Canton de *Baskra* , publiée dans la Collection
 22 de *Thevenot* ; celle de l'Attique par *Wheeler* ,
 22 &c. On n'a pas moins respecté les Plans de
 22 Côtes , de Ports & de Villes , qui se trou-
 22 vent dans *Cook* , *Roger* , *Frezier* , *Isbrand-Ides* ,
 22 & d'autres Voyageurs estimés.

22 Lorsqu'il s'est trouvé plusieurs bonnes Car-

33 ces du même Pays, comme celles de l'Égypte
 33 & du Delta, publiées par *Lucas, Sicard*, & le
 33 Docteur *Pocock*, on a pris le parti, ou de
 33 n'en donner qu'une augmentée de ce qu'il
 33 y a de meilleur dans les autres, ou de les
 33 refondre toutes ensemble, pour en faire une
 33 nouvelle. Cependant lorsqu'il s'est présenté
 33 un grand nombre de Cartes particulières, ou
 33 Chorographiques, d'un grand Pays, comme
 33 celles du Tiber, de la Chine & de la Tartar-
 33 rie, dont on a l'obligation aux Révérends
 33 Peres Jésuites, on s'est déterminé à n'en com-
 33 poser qu'une Carte générale.

33 Mais comme les meilleures Cartes qui nous
 33 viennent des Voyageurs, sont fort éloignées
 33 de suffire pour représenter toutes les Côtes &
 33 tous les Pays du monde, on a suppléé à ce
 33 défaut, en recueillant avec soin tout ce que
 33 les Hydrographes & les Géographes nous ont
 33 donné d'estimable dans ce genre. La fidélité
 33 avec laquelle on fait honneur à chaque Na-
 33 tion de ses propres richesses, doit écarter tout
 33 soupçon de vol & d'injustice. Ainsi les Fran-
 33 çois reconnoîtront, dès le premier Volume,
 33 quelques-unes des belles Cartes qui ont été
 33 dressées par l'ordre de Mr. le Comte de Mau-
 33 repas, sur les observations de l'Académie des
 33 Sciences

On n'ajoute rien à cette idée de l'Ouvrage An-
 glois. Si l'empressement que toute l'Angleterre
 a marqué pour les premiers Volumes, doit faire
 juger que les Auteurs exécutent fidèlement leurs
 promesses, le Traducteur s'efforcera de ne pas
 demeurer au-dessous de ses modèles. Il promet
 un Volume tous les six mois. Le second est déjà
 sous presse & fort avancé. On est même en état

de commencer le troisieme, & les Curieux pourront se satisfaire en demandant à voir les feüilles & les gravures chez le Libraire, qui aura toujours dans sa Boutique un Exemplaire de ce qu'il y aura de fait. Avec la diligence & l'application que le Traducteur apporte à son entreprise, il ne lui seroit pas impossible d'avancer plus vite, s'il n'étoit arrêté par les Figures & les Cartes. Elles seront belles & en grand nombre. Dès le premier Volume, on commence par vingt-cinq Planches. Le second en contiendra plus du double. On ne s'en est fié qu'aux plus célèbres Artistes: Mais la perfection de l'Art demande des soins & du tems.

Tant de dépenses de la part du Libraire l'auront proposéer une Souscription en délivrant le premier Volume. Elle est d'autant plus nécessaire, que les sujets ne pouvant pas toujours être coupés pour rendre les Volumes de la même grosseur, cette inégalité dans le nombre des feüilles & des figures mettroit nécessairement quelque différence entre le prix de chaque volume. Celui qu'on publie est un des moins gros. Le second aura cinq ou six feüilles de plus, & des Planches au double. Les autres pourront varier, suivant la mesure du sujet; mais il est certain qu'ils ne seront jamais moindres que le premier.

Tout l'Ouvrage, autant qu'on en peut juger sur l'Edition Angloise, contiendra dix Volumes in *quarto*.

CONDITIONS PROPOSEES.

I. L'Histoire générale des Voyages sera imprimée sur du Carré fin d'Angoulême & d'un beau caractère

caractère de Cicéro, comme on le peut voir dans le premier Volume que l'on a commencé à délivrer au 1. Decembre de l'année 1745.

II. Les Soufcripteurs payeront d'abord 18. liv. pour le papier ordinaire; c'est-à-dire, 12. liv. suivant le prix fixé en leur faveur, pour chaque Volume en feüilles, & 6. liv. à compte sur le dernier. Ainsi payant ensuite 12. livres à chaque volume, il n'en restera que six à payer pour le dernier.

III. On payera pour le grand papier 27. liv. c'est-à-dire, 18. liv. pour le premier Volume, & 9. liv. à compte sur le dernier. On en tire peu d'Exemplaires.

IV. Le prix pour ceux qui n'auront pas soufcrit, sera 18. livres pour chaque Volume du petit papier, 27. liv. pour le grand, sans qu'on puisse jamais se flater de la moindre diminution.

V. La Soufcription est ouverte depuis le premier de Decembre 1745. & le restera jusqu'au 15. Mars de la présente l'année 1746. exclusivement, après lequel tems on ne sera plus admis à soufcrire.

VI. On pourra soufcrire dans toutes les Villes du Royaume de France où il se trouve des Libraires établis; c'est le St. Didot, Libraire, Quay des Augustins, à Paris, qui donne cet Ouvrage.

Le second Volume sera délivré le 1. de Juin 1746, & les autres successivement à la même distance.

IL paroît un in 12. récemment tiré de dessous la presse à Nancy chez ABEL DENIS CUSSON, Imprimeur Libraire sur la Place, 1745. qui a pour titre: *Histoire de la Vie, du Culte, de la Transla-*
tion

tion & des Miracles de St. Nicolas Evêque de Myra en Lycie. Par le R. P. Don Joseph de l'Île, Prieur Titulaire d'Hareville, Ordre de St. Benoît, de la Congrégation de St. Vanne & de St. Hydulphe.

On fait qu'il n'y a gueres de Saints qui soient plus universellement révéérés, que celui dont on donne l'Histoire. Tout le monde l'invoque & chacun veut l'avoir pour Patron Tutélaire. C'est un préjugé bien favorable pour cet Ouvrage, qui ne peut manquer d'être bien reçu, surtout en Lorraine & dans les Pays voisins.

L'Auteur commence par un savant Discours préliminaire, où après avoir tiré avantage de l'aveu que font les Critiques, qu'il n'y a point de Saint qui soit en plus grande vénération que St. Nicolas, il répond aux difficultés qu'ils forment touchant le détail des actions du même Saint. Il partage ensuite son Ouvrage en quatre livres. Le premier contient l'Histoire de la Vie de St. Nicolas; le second l'Histoire de son Culte, où l'on trouve beaucoup de recherches; le troisième l'Histoire de la Translation de ses Reliques d'Asie en Italie. Le quatrième enfin & le plus considérable regarde la Rélique apportée de Bar en Lorraine, & placée en une petite Ville distante de deux lieues de Nancy, appelée S. Nicolas de Port. Comme ce pèlerinage est devenu un des plus fameux du monde, & que l'Eglise bâtie sous l'invocation de St. Nicolas, est une des merveilles de l'Art, l'Auteur s'est appliqué à faire une Histoire exacte & détaillée de ce pèlerinage. On a fait choix parmi la multitude innombrable de miracles, que l'on attribue à St. Nicolas; & ils se trouvent placés dans l'ouvrage selon les occasions qui se sont présentées de les rapporter.

REGLES pour entrer dans le monde, & s'y soutenir avec honneur, données par un Gentilhomme à son fils.

Aimer, craindre & servir Dieu, son existence est peinte dans le grand ouvrage de l'Univers. Les Cieux, le Soleil, les Etoiles, tous ces vastes & immenses corps tirés du néant, forment les images de son immensité & de sa puissance. L'ordre merveilleux de la nature nous exprime sa sagesse : sa créance fait le fondement de tous nos plaisirs : le sentiment qu'on en a, ne laisse jamais l'homme sans satisfaction dans le bonheur, ni sans consolation dans la misère. Il n'y a point de si grandes amertumes qui ne s'adoucent par une parfaite régnation à sa Providence. Ces vérités constantes font juger combien il nous importe de connoître Dieu, & de nous soumettre à sa volonté, tant par la considération du devoir, que par l'intérêt de nôtre repos.

Un esprit bien fait, pénétré de ces sentimens, doit être exactement attentif au premier pas qu'il fait dans la société civile, qui d'ordinaire décidant de tous les autres, est un fondement de réputation ; un présage de fortune. Il lui est donc intéressant de s'y guider avec beaucoup de mesures, & d'y signaler cette entrée par quelque chose de glorieux.

Le seul & grand moyen d'y réussir avantageusement, est de saisir l'estime du public, y faire à propos éclater ses talens, d'y ménager des ressources pour s'y dégager des embarras, & des secours capables de réparer les plus grandes chutes ; ne jamais se commettre aux risques
d'une

d'une conversation, d'une dispute ou entrevûe dangereuse: la familiarité avec le vulgaire fait perdre cet air de dignité, que la retraite & le sérieux donnent à ceux qui jamais ne se prodiguent. Les matieres les plus précieuses perdent leur prix sitôt qu'elles deviennent communes. L'éloignement d'un homme couvre ses défauts. Plus il se cache, plus on le recherche; ce n'est pas qu'il doive se rendre inaccessible: il n'appartient qu'à des génies médiocres d'avoir un abord difficile.

Notre naissance étant accompagnée de défauts qui nous font succomber, il faut en déraciner le vice, qui d'ordinaire naît & croît avec nous; connoître ses bonnes & mauvaises qualités. Tel seroit devenu grand homme, s'il eût perfectionné le principal de ses talens. Mais la plupart forcent leur génie, parce qu'ils se poussent beaucoup au-delà du terme qui doit borner leur carrière.

Le commerce des mœurs n'est pas moins intéressant que celui de l'esprit, l'homme doit être naturellement compatissant au malheureux, prévenant, lui épargner même la peine & la honte de demander; franc, ouvert, sincère, fidele à son ami dans lequel on se transforme; esclave de la parole, éviter la colere, l'emportement & le jeu, dont le divertissement ordinairement accompagné de querelles, font passer de mauvaises nuits.

Le mépris étant un des plus grands malheurs de la pauvreté, qui est un effet du hazard, on doit adoucir le déplaisir de ceux qui y sont réduits par le témoignage qu'on ne les estime pas moins quelque infortunés qu'ils soient.

Rien de plus honteux que la grossièreté. Il faut
pour

pour se rendre agréable dans ses actions, discours & mœurs, un mélange de discrétion, de complaisance & de circonspection, suivi d'un air enjoué & bienfaisant dans tout ce qu'on dit & qu'on fait; être respectueux, modeste sans affectation, laissant avoir de l'esprit aux autres; doux, humain, & obligeant envers les Etrangers, leur rendant de bonne grace, tous les services qu'ils peuvent raisonnablement souhaiter de nous.

Parvenu à ce degré de perfection, l'homme doit exactement mesurer l'élevation des postes auxquels il aspire, tâter le pouce aux affaires. Toute précipitation gâte les entreprises les mieux concertées, au lieu que la patience seule en rend l'exécution aisée. Ce n'est pas qu'une hardiesse bien menagée ne supplée souvent au défaut de l'habileté; mais il ne faut pas se laisser aller d'une imagination trop favorablement prévenue, ni aux illusions flatteuses que l'amour propre nous inspire.

Un Poëme intitulé *Le Temple de la gloire* a été rendu public à Paris, après avoir été représenté en Ballet à Versailles le 27. de Novembre. Il fait beaucoup d'honneur aux talens de son Auteur, qui est Mr. de Voltaire.

II. *Invention utile,* On croit devoir faire part au public d'une invention également remarquable & utile de Mr. de Vaucanson, qui s'est rendu très-célèbre dans les mécaniques. Il l'a mise au jour, & quelques papiers hebdomadaires en ont déjà parlé. C'est une merveille de l'art. C'est une machine qui étant mise en mouvement par le moyen d'un cheval, d'un bœuf, ou d'un âne, sert à fabriquer des étoffes plus belles & plus parfaites que celles

celles qui se font de la main des plus habiles ouvriers. Cette machine consiste en un premier mobile, fait en forme de Cabestan, lequel communique son mouvement à plusieurs métiers à la fois, pour y faire toutes opérations nécessaires à la fabrication des étoffes. Ce Cabestan étant mû par la force qui le fait aller, on voit sur le métier, l'étoffe se fabriquer sans aucun secours humain, c'est-à-dire, la chaîne s'ouvrir, la navette jeter la trame, & le battant frapper l'étoffe; le tout avec une justesse & une égalité que la main d'homme ne sauroit atteindre. L'étoffe se roule d'elle-même, à mesure qu'elle se fabrique; la chaîne est toujours également tendue, la trame également couchée, & l'étoffe frappée au même point & avec la même force; ce qui se fait sans fatiguer la soye, & sans qu'elle reçoive aucun frottement; la navette passant la trame sans toucher la chaîne, ni le peigne, & les lisses qui font ouvrir cette chaîne, ne la touchant jamais deux fois au même endroit. L'ingénieux Auteur a trouvé le moyen de déterminer la quantité de soye qu'il veut faire entrer dans une étoffe, en donnant plus ou moins de poids au battant, en tenant la chaîne plus ou moins tendue, & en faisant donner plus ou moins de trame. Par un seul tour de manivelle, il fait entrer pour cinq sols de soye de plus par aune dans une étoffe, & en tournant cette manivelle dans un sens contraire, il y en fait entrer pour 5. sols de moins. L'augmentation ou la diminution peut être portée au point où l'on veut par différens tours de manivelle. De la même manière, il fait dévider son étoffe plus ou moins vite, selon que la trame est plus ou moins grosse, ou qu'elle est plus ou moins

frappée. Un cheval, attelé au premier mobile; fera travailler 30. de ces métiers. Une chute d'eau fera travailler bien davantage; & si l'on veut y employer des hommes, un seul pourra faire aller 6. métiers sans peine.

Le premier jour de l'An est le mot de la dernière Enigme.

E N I G M E.

Nous sommes deux Sœurs qui toujours inséparables,

Ne prononçons que des arrêts irrévocables.

Ma Sœur est un Phénix qui en cessant de vivre,

Renait tout de nouveau ne cessant de me suivre;

Semblable à Lachesis par son indifférence,

Elle file les jours d'un chacun dès l'enfance;

Et moi comme Atropos craignant la jalousie,

Je coupe sans réserve le fil de la vie.

A R T I C L E II.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en
en HOLLANDE & aux PAYS-BAS,
depuis le mois dernier.*

Hollande. L'addition, ou le nouvel Ecrit de Mr. Saladin d'Onex, Sindic de la Compagnie des Indes de France, sur la restitution des trois Vaisseaux de cette Compagnie, qu'il a demandée, doit trouver dans ces Mémoires également une place; puisque la première pièce y a été le mois passé. Celle-ci se réduit à l'exposé suivant; savoir:

« Que lorsque le Traité de Navigation & de
» Commerce conclu entre Sa Maj. Très-Chré-
» tienne & les Etats Généraux à Utrecht le 11.
» Avrii

» Avril 1713. fut expiré, & qu'il fut renou-
» vellé à *Versailles* le 21. Décembre 1739. l'on
» n'eut garde de donner atteinte au premier ;
» mais que comme à ce renouvellement l'on
» jugea à propos de faire quelques transposi-
» tions dans l'ordre des articles ; & que celui
» qui borne le Commerce au-dedans de l'Eu-
» rope, devint le premier de tous, au lieu
» qu'il n'étoit que le VI. dans les Traités d'U-
» trecht, de *Riswick*, & de *Nimegue*, & le
» XIX. dans celui de 1662. cela a donné nais-
» sance à un préjugé assez généralement répan-
» du dans ces Provinces, sçavoir, que le Traité
» de 1739. ne regardoit plus que l'Europe : Que
» c'est une pure illusion qui ne sauroit durer,
» sans être extrêmement dangereuse à tous les
» Commerçans & Navigateurs des deux Na-
» tions.

» Que l'on ne sauroit disconvenir que le
» Traité de Paix conclu à *Utrecht* en 1713.
» entre le Roi & les Etats Généraux, & qui étoit
» la base du Traité de Navigation & de Com-
» merce conclu le 11. Avril de la même année,
» ne soit aussi la base du Traité de 1739. &
» qu'il ne subsiste en force & en vigueur dans
» toutes ses dispositions, s'il n'y a pas été dé-
» rogé par quelqu'une des dispositions du Traité
» de 1739. Que l'on ne sauroit dire que l'arti-
» cle premier du Traité de 1739. déroge à au-
» cune des dispositions du Traité de paix de
» 1713. puisqu'il n'est que l'exacte copie de
» l'Article VI. des Traités antécédens. Que les
» deux Nations vivent donc encore aujourd'hui
» sous la foi de cet engagement réciproque,
» qui porte, *Qu'il y aura de plus entre ledit Sei-*
» *gneur Roi & lesdits Seigneurs. Etats Généraux ;*

22 leurs Sujets & Habitans réciproquement, une
 22 Sincère, ferme, & perpétuelle amitié & bonne
 22 correspondance, tant par mer que par terre, en
 22 tout & par tout, tant au-dehors qu'au dedans
 22 de l'Europe. Que par conséquent, tout ce
 22 qui est du ressort de la bonne amitié & d'une
 22 sincère correspondance, doit avoir son plein
 22 & entier effet aujourd'hui, en tout & par tout,
 22 tant par mer que par terre, tant au dehors
 22 qu'au dedans de l'Europe: Qu'ainsi, il n'a pas
 22 été plus permis à Batavia, qu'il l'eut été en
 22 ce Pays, d'y donner un asyle & retraite à celui
 22 qui venoit de faire des prises sur les Sujets
 22 de Sa Majesté Très-Chrétienne.

22 Que le Traité de 1739. après avoir rap-
 22 pellé dans les dix premiers articles, les pré-
 22 cautions qu'il falloit prendre en faveur du
 22 commerce intérieur de l'Europe, eu égard aux
 22 différentes Loix & Ordonnances des deux
 22 Etats, passe dans les articles suivans, à ce qui
 22 concerne la sûreté de la Navigation: Que les
 22 prises des Vaisseaux en mer sont un objet si
 22 important, que les deux Puissances n'ont cher-
 22 ché, dès les premiers Traités qu'elles ont
 22 faits ensemble, qu'à y pourvoir autant qu'il
 22 leur seroit possible, en exigeant l'une de l'au-
 22 tre, tous les secours mutuels qu'elles pou-
 22 voient se procurer: Que c'est ce qui avoit été
 22 établi par le XXII. article du Traité de 1662.
 22 par le IX. du Traité de l'année 1678. par le
 22 XIV. de celui de 1697. par le XII. du Traité
 22 de 1713. Et que c'est ce qu'on a eu grand
 22 soin de renouveler par le Traité de 1739.

22 Que ces articles doivent nécessairement
 22 avoir lieu d'un bout du monde à l'autre, si
 22 l'on considère que la mer s'étend dans toutes

» les parties du monde, & que l'on peut pren-
» dre des Vaisseaux dans toutes les mers : Que
» c'est là la cause unique des précautions qui
» sont énoncées dans l'article III. des Traités
» de Ryswick & d'Utrecht, & dans le XXXI.
» du Traité de 1739. relativement à chaque
» partie du monde & à leur éloignement : Que
» comme donc, lorsqu'il s'agit du Commerce
» de l'Europe, l'Europe se trouve expresse-
» ment & privativement nommée dans le Traité,
» de même quand le Traité parle des prises
» faites en mer, par les ennemis de l'une ou de
» l'autre Puissance, ni le mot d'Europe, ni au-
» cun autre terme restrictif n'y est employé,
» parce qu'il n'y a d'autres bornes à y assigner
» que celles de la mer même : Que tant d'acci-
» dens arrivent à la mer, dans les voyages de
» long cours, tant de cas de relâche, de nau-
» frage & autres de ce genre, qu'il ne faut que
» l'humanité pour désirer qu'on puisse trouver
» par tout des secours faciles, indépendamment
» de tous les Traités &c. »

Ces représentations, les Mémoires de Mr. de
la Ville qui les ont précédées, & les dépêches
d'un Courier que les Etats Généraux ont reçu
de Mr. Van Hoey, leur Ambassadeur à la Cour
de France, firent prendre à L. H. P. le 18.
Décembre, une Résolution portant en substance :

» Qu'elles comprennent aisément que des trois
» Vaisseaux François l'*Hercule*, le *Fason* & le
» *Dauphin*, pris par les Anglois, emmenés à
» Batavia, achetés par le Gouverneur Général,
» & arrivés au Texel, font une affaire qui re-
» garde l'intérêt particulier de la Compagnie
» Hollandoise des Indes Orientales : Que com-
» me L. H. P. tâchent d'éviter tout ce qui peut

II.
*Résolution
des Etats
Généraux
sur les prises
réclamées
par la Fran-
ce.*

25 causer quelque méfintelligence entre la Cou-
 25 ronne de France & leur République, elles de-
 25 mandent si le parti le plus convenable à pren-
 25 dre sur cette affaire, ne seroit pas de la vuidér
 25 & de la terminer par un accord amiable entre
 25 les Parties intéressées : Et qu'au cas que la Cou-
 25 ronne de France veuille goûter cette idée,
 25 L. H. P. sont disposées à conseiller aux Di-
 25 recteurs de la Compagnie Hollandoise, de
 25 faire un accommodement sur ce sujet, & d'y
 25 apporter toutes les facilités raisonnables, dans
 25 l'espérance que S. M. T. C. voudra bien, de
 25 son côté, en faire de même par rapport à la
 25 Compagnie Françoisé.

Le 21. on envoya cette Résolution à Mr. Van
 Hoey, avec ordre de la communiquer d'abord aux
 Ministres du Roi T. C. Et l'on s'attendoit que
 la France auroit donné les mains à l'expédient
 qui y étoit proposé, lorsque le contraire arriva
 par l'Arrêt suivant, dont on a reçu copie.

25 **L**E Roi s'étant fait représenter en son Con-
 25 seil le Traité de Paix & d'Amitié fait à
 25 *Utrecht* le 11. Avril 1713. entre le feu Roi &
 25 les Etats Généraux des Provinces-Unies, en-
 25 semble celui de Commerce, fait à *Versailles*
 25 le 21. Décembre 1739. Sa Majesté auroit
 25 reconnu que les dispositions desdits Traités,
 25 notamment celles des articles I. & IV. dudit
 25 Traité d'*Utrecht*, & celles des XI. & XLI. ar-
 25 ticles du Traité de 1739., n'ont eu pour objet
 25 que d'établir entre les deux Puissances réci-
 25 proquement, une parfaite confédération, ami-
 25 tié & bonne correspondance; en sorte qu'il
 25 ne pût être respectivement donné aucune at-
 25 teinte, ni commis aucune contravention au-
 25 dits

22 dits Traités, directement ou indirectement,
22 principalement en ce qui pourroit intéresser
22 la sûreté du Commerce & de la Navigation
22 des Sujets des deux Etats, dans tous les Pays
22 de leur Domination: Que c'est par les seules
22 considérations que Sa Majesté, en suivant les
22 vûes du feu Roi, s'est déterminé à continuer
22 par le Traité du 21. Décembre 1739. dans
22 ses Etats & ceux de sa Domination, au pré-
22 judice même de ses propres Sujets à plusieurs
22 égards, les avantages que ceux desdits Etats-
22 Généraux pouvoient désirer pour le bien de
22 leur Commerce. Et Sa Majesté étant bien in-
22 formée que lesdits Etats Généraux ont for-
22 mellement contrevenu ausdits Traités, soit en
22 obligeant plusieurs Armateurs François d'aban-
22 ner dans les Ports desdits Etats Généraux, les
22 prises qu'ils y avoient conduites, en forçant
22 d'autres d'en sortir sans y avoir reçu les se-
22 cours dont ils avoient besoin, soit en per-
22 mettant aux Anglois qui ont pris trois Na-
22 vires de la Compagnie des Indes de France,
22 de les conduire dans un Port desdits Etats
22 Généraux, où ils ont même été vendus & ex-
22 pédiés ensuite pour la Hollande sous Pavillon
22 Hollandois, afin de les mettre à l'abri de la
22 reprise; soit enfin en donnant d'ailleurs à Sa
22 Majesté des justes sujets de se plaindre de
22 leur conduite à son égard, dans différentes
22 occasions qui sont connues de toute l'Europe,
22 notamment par l'infraction aux Capitulations
22 de *Tournai* & de *Dendermonde*, Elle auroit
22 jugé que des contraventions si marquées aus-
22 dits Traités, & dont elle a vainement demandé
22 & attendu les réparations qui lui sont dûes,
22 détruisent les engagements auxquels Elle avoit
22 consenti

„ consenti en faveur desdits Etats Généraux, &
 „ qu'Elle a jusqu'à présent remplis avec la fidélité
 „ la plus scrupuleuse, & en même-tems qu'elles
 „ font cessé les motifs qui avoient porté Sa
 „ Majesté à les prendre. Sur quoi Sa Majesté
 „ voulant faire connoître ses intentions : Oû il
 „ rapport du Sieur Machault Conseiller ordi-
 „ naire au Conseil Royal, Controleur Général
 „ des Finances, LE ROI ETANT EN SON CONSEIL,
 „ a ordonné & ordonné qu'à l'avenir, & à com-
 „ mencer du jour de la publication du présent
 „ Arrêt, les Sujets des Etats Généraux des Pro-
 „ vinces Unies, cesseront de jouir dans tous les
 „ Ports & Villes du Royaume, de tous les avan-
 „ tages qui leur ont été accordés par les Traités
 „ de Commerce du 21. Décembre 1739. &
 „ qu'en conséquence ils seront traités, tant
 „ pour leurs personnes que pour leurs Navires,
 „ Cargaisons, Biens & Effets, Navigation &
 „ Commerce, comme les Nations Neutres avec
 „ lesquelles il n'a été fait ni Convention, ni
 „ Traité de Commerce, Sa Majesté dérogeant
 „ à cet effet, à tout Traité, Convention, Dé-
 „ claration, Arrêt & Règlement de quelque
 „ nature qu'il soit, qui pourroient être contrai-
 „ res au présent Arrêt, sur lequel toutes Lettres
 „ nécessaires seront expédiées. Fait au Conseil
 „ d'Etat du Roi, SA MAJESTE' Y ETANT, tenu
 „ à *Versailles* le 31. jour de Décembre 1745.
 „ Signé, *Philippeaux.* „

Quoique cet Arrêt, qui a été publié dans les
 principales Villes de la Flandre Françoisse, sem-
 ble annoncer que la bonne intelligence entre la
 République des Provinces Unies & la Cour de
 France, ne continuera pas de subsister long-
 tems,

tems, des égards que les Etats Généraux viennent de marquer pour cette Couronne, font croire encore que les choses ne seront pas portées à une rupture ouverte, puisque c'est d'une part le rapel d'Angleterre des six mille hommes de leurs troupes, auquel ils se sont résolus, & de l'autre qu'ils cherchent à donner la satisfaction qui leur est demandée sur l'achat des trois Vaisseaux François, plus pleinement que ne le montre leur Résolution du 18. Decembre.

Sur une proposition faite par la Ville de *Dordrecht* de procéder à l'équipement d'une vingtaine de Vaisseaux de guerre, & à une augmentation de troupes de la République des plus considérables, les Etats de Hollande reprirrent le 4. Janvier leurs délibérations. On croit d'en apprendre bientôt le résultat, & entre autres choses, que le Baron d'Aylva, qui est toujours pour la République dans l'Empire, y aura négocié un corps de troupes qu'il a mandé qu'on lui offroit. En attendant les Etats Généraux ont pris la résolution d'inviter l'Impératrice Reine de Hongrie & de Boheme, à envoyer incessamment dans les *Pays-Bas*, un plus grand nombre de ses troupes que celui qui y est; & cette Résolution a été remise au Ministre de cette Souveraine, qui est le Comte de Rosenbergh, ci-devant son Envoyé en Russie, le Baron de Reichbach résident à présent auprès de la République en qualité de Ministre de l'Empereur.

Tandis qu'on requiert la Cour de Vienne sur l'augmentation de ses troupes dans les *Pays-Bas*, le Baron de Boetselaer, qui avoit déjà été envoyé pour l'Etat à celle de *Londres*, y est retourné avec commission de l'exhorter à donner ses dernières résolutions par rapport à la campagne
prochaine,

prochaine, dans les mêmes Pays, d'où elle a non-seulement retiré toutes ses troupes nationales, mais d'où elle fait partir encore les six mille Hessois qui y étoient à sa solde, pour les faire passer encore en *Angleterre*.

Pays Bas. Le retour d'*Angleterre* en *Hollande* des six mille hommes que les Etats Généraux y avoient envoyés à la demande du Roi de la Grande-Bretagne, a occasionné l'ordre venu aux troupes Hessoises d'aller se rendre incessamment à *Willemstadt*, pour delà passer à leur destination. Mais tant ces troupes, que les Angloises qui ont quitté ces Pays, vont être remplacées par un nombre beaucoup plus considérable de celles de la République des Provinces Unies, outre ce qui y est attendu de troupes Impériales Autrichiennes venans de l'Armée du Comte de Traun sur le *Rhin*, & le corps d'Hannovriens qui a servi à la même Armée. La Paix conclue entre l'Impératrice-Reine & le Roi de Prusse, dont nous dirons quelque chose en son lieu, facilite d'autant plus l'arrivée de ces troupes, que les Cercles de l'Empire veillent eux-mêmes à leur propre garde, & que la tranquillité paroît enfin rendue à tout le Corps Germanique.

Les troupes Françoises ont fait pendant quelque tems divers mouvemens dans leurs quartiers de la Flandres, dont l'un tendoit à s'emparer de *Saint Ghilain*. Un Corps de 4. à 5. mille hommes commandé par le Comte de Danois, s'étoit avancé à cet effet dans le voisinage pour surprendre ce poste au moyen des glaces. Mais lorsqu'il se dispoit à franchir les inondations qui sont de ce côté là, le dégel survint, & l'obligea de rebrousser chemin. La vigilance du Comte de Nava, Commandant de Mons, ayant d'ailleurs procuré

procuré le moyen d'être informé d'abord du projet des François, il avoit fait sortir un gros détachement de sa garnison, dont le poste de *St. Ghilain* fut renforcé. Dans le même tems les troupes Françoises faisoient mine de vouloir surprendre aussi *Vilvorde*, & il fut également pourvû à cet important poste, par des renforts d'Hollandois & d'Hannovriens qu'on y fit venir; ce qui empêcha également l'ennemi de se porter à l'exécution de son dessein. Les mouvemens des François, depuis ces deux tentatives, étant moins considérables, le Lieutenant Général Vander-Duyn, qui commande les troupes Hollandoises en l'absence du Prince de Waldeck, a jugé à propos de rappeler une partie de celles qu'il avoit envoyées le long du canal de *Vilvorde*.

Mais les François ont rassemblé à *Boulogne*, à *Calais*, à *Dunkerque* & à *Ostende* des Bâtimens venus en grand nombre des côtes de *Normandie* & de *Picardie* pour l'embarquement d'un corps considérable de troupes, déjà arrivées vers ces Places, & qui doivent faire voile, à ce que l'on dit, vers l'*Angleterre* ou l'*Ecosse*. On voit une liste de ces troupes, selon laquelle elles vont à quinze mille hommes, & les noms des Officiers Généraux qui les commanderont sous le Duc de Richelieu qui est à *Dunkerque* avec le second fils du Chevalier de Saint Georges. Sans les Officiers Généraux la plupart Irlandois, & les Officiers ordinaires, on compte près de deux mille Volontaires qui se proposent de passer la mer, avec le transport. L'Escadre Françoisie destinée à le couvrir, doit, selon divers avis, être déjà arrivée de *Brest* à portée. Mais on ne dit pas le nombre des Vaisseaux dont elle est composée, quoiqu'on fasse monter à plus de 400. voiles
celui

celui des Bâtimens qui ont été rassemblés pour l'embarquement projeté. Peut-être, & c'est la pensée de bien des gens, qu'une partie du convoi dont nous parlons, a une autre destination que l'Angleterre. Mais ce qui apporteroit un dérangement au tout, seroit un échec qu'auroient reçu en mer plusieurs Bâtimens François chargés de vivres, de munitions & de troupes, & qui sortis de la rade de *Dunkerque*, auroient été attaqués par des Vaisseaux de guerre Anglois qui croisoient à la hauteur de cette rade, si cette nouvelle venoit à se confirmer.

Ce qui nous reste à donner des *Pays-Bas*, c'est que les François y exigent toujours de grosses contributions; & que d'autre part les Husses Bavarois qui sont à *Bruxelles*, vont presque tous les jours à la découverte, & font des courses jusqu'à *Gand* & *Ath*, d'où ils ramènent de tems en tems des Pandours François & des Ulans prisonniers de guerre.

A R T I C L E III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE & en ECOSSE, depuis le mois dernier.

Angleterre. La négociation d'un Traité de Subside entamée en faveur de la Cour de Baviere, & toutes autres affaires d'importance sont interrompues. Le soulèvement d'Ecosse est l'objet principal de l'attention du Roi & du Ministère; & jusqu'à ce qu'il se présente un tems plus favorable pour reprendre les articles de conséquence qui regardent les Cours avec lesquelles le Roi est en alliance, il paroît qu'ils demeureront tous suspendus, D'assembler sur la
côté

ôte de l'Est les Vaisseaux les plus à portée de s'opposer au projet du débarquement d'un Corps de troupes ennemies, c'est ce qui a fait, au commencement de Décembre, l'objet des conférences tenues à la Cour. Quelques Vaisseaux ont pris des stations en conséquence. Le Lord Drummond de Perth avec le peu de troupes Françaises parties le 26. Novembre de *Dunkerque*, n'en est pas moins arrivé en *Ecosse*, à l'exception du Vaisseau le *Soeil* qui a été pris par un Armateur de guerre de la Couronne, & conduit le 6. Décembre à *Deal*, comme nous l'avons dit. Ce convoi de François avoit débarqué le 3. du même mois entre *Stonehive* & *Montross*. Mr. Drummond a fait savoir quelques jours après au Gén. Wade, « Qu'il étoit venu par ordre du Roi de France, » pour agir hostilement, au nom de Sa Maj. » Très-Christienne, contre le Roi de la Grande- » Bretagne, & pour accorder le secours dont » elle avoit été sollicitée par la Maison de » Stuard. » Il a fait la même déclaration au Comte Maurice de Nassau, en lui notifiant, « qu'il pouvoit se régler là-dessus par rapport aux » troupes Hollandoises qui étoient sous son » commandement, & qui, en vertu des Capitulations auxquelles elles étoient engagées, ne » pouvoient point servir d'un certain tems, » contre la France, ni contre ses Alliés. »

Le Roi, sur ces avis & sur ceux qu'il avoit reçus du grand embarquement projeté des troupes Françaises, qui se faisoit sur les côtes de Flandres, & aux ordres du Duc de Richelieu, a donné part de ces circonstances aux deux Chambres du Parlement, en les informant qu'il avoit envoyé ses ordres aux *Pays-Bas*, de faire passer en *Angleterre* les six mille hommes de troupes Hessoises

I.
Affaires
d'Ecosse.

Hessoises qui étoient engagés à sa solde, pour remplacer le même nombre d'Hollandois qui retournoient dans leur Pays. Ces points n'ont pas laissé que d'occasionner des débats dans la Chambre des Communes. Les termes de l'Adresse que l'on présenteroit au Roi pour le remercier de son information, & pour l'assurer du zèle avec lequel cette Chambre continueroit d'employer tous ses soins pour délivrer le Royaume du danger qui le menaçoit, exciterent des débats, & ce fut en partie sur l'engagement des troupes Hessoises qu'ils s'éleverent. On proposa à ce sujet de faire mention dans l'Adresse « de la con-
 » fiance qu'avoit la Chambre, que Sa Majesté,
 » selon ses soins paternels, déchargeroit la Na-
 » tion, le plus promptement qu'il lui seroit
 » possible, du fardeau qu'elle supportoit, par
 » l'entretien des troupes étrangères, d'autant
 » plus que la Chambre étoit persuadée, que les
 » forces nationales du Royaume étoient le
 » moyen le plus naturel, le plus légitime & le
 » plus sûr de défendre la Religion & les Loix
 » de la Nation, de conserver la personne & le
 » Gouvernement de Sa Maj. & de maintenir la
 » succession Protestante dans la Maison Royale. »
 Mais cette proposition fut rejetée, à cause que les circonstances justifient assez la nécessité du secours des troupes Hessoises.

Les troupes Hollandoises doivent repasser la mer sur les mêmes Bâtimens qui serviront au transport de ces dernières.

On visita le 22. Décembre presque toutes les Imprimeries de *Londres*, à cause du grand nombre de Libelles répandus dans le Public; & l'on arrêta dans le même-tems le Sr. Archibald Ste-ward, ancien Prévôt de la Ville d'Edimbourg;

& Membre des Communes avec plusieurs autres personnes soupçonnées d'être des adhérens du Prétendant. Et à ce sujet le Roi envoya à la Chambre des Communes un Message, par lequel Sa Majesté faisoit savoir « qu'elle avoit eu de
» bonnes raisons de faire arrêter le Sr. Steward :
» Qu'elle demandoit le consentement de la Cham-
» bre pour qu'il fût mis en détention, suivant
» l'Acte du Parlement passé dans cette séance, &
» intitulé : *Acte pour autoriser le Roi de s'assurer de*
» *toutes les personnes que Sa Majesté jugera coup-*
» *blés d'avoir conspiré contre sa personne ou son*
» *Gouvernement.* » Sur quoy il fut résolu d'as-
surer le Roi par une Adresse, que la Chambre ne pouvoit donner que très-volontiers son consentement à ce que l'intention de Sa Majesté à cet égard fût exécutée sans aucun délai.

Mr. Steward fut conduit ensuite à la Tour, où il a depuis été interrogé par des Commissaires du Roi. Il n'y a d'ailleurs de précautions qui ne soient prises pour rendre infructueux tous les desseins des Partisans du Prétendant, & de mesures pour faire avorter ceux de la France. L'Amiral Vernon ti nt la mer à cet effet avec une Escadre de 14. Vaisseaux de guerre. Tous les jours il envoie des Bâtimens à la découverte, & il se porte à attaquer le Convoi François s'il se met en pleine mer. De sorte que s'il n'est encore rien arrivé d'importance en mer, on s'attendroit à l'apprendre dans peu, si la Flotte des Bâtimens François assemblés à *Dunkerque* & ailleurs, n'avoit peut-être une destination autre que celle d'arriver dans le Royaume, pour y faire des débarquemens en faveur du Prétendant. On est fort attentif là-dessus.

Ecosse. Les mécontens que nous laissâmes le
mois

Proclama-
tion du Pré-
tendant.

mois dernier dans le Comté de *Lancastre*, se re-
trouvent aujourd'hui en *Ecosse*. Après avoir diri-
gé leur marche de *Penrith* sur *Kendale* & *Lan-*
castre, ils l'ont continuée vers *Liverpool*, conti-
nuans à proclamer le Prétendant dans tous les
lieux où ils passôient, & se rendans maîtres des
deniers qu'ils y savoient appartenir au Roi. Le
10. Décembre ils se trouverent à *Manchester* avec
quelque monde d'augmentation, outre une grosse
troupe que le Lord Louis Gordon, avoit trouvé
le moyen de rassembler aux environs de *Fairfar*
en *Ecosse*, & à laquelle s'est joint le petit corps de
François du Lord Drummond; & y ayant reçu
leur artillerie, ils marcherent le 12. sur *Maccles-*
field, obligeans les Paysans de jeter des ponts
sur les rivières & les ruisseaux qui se trouvoient
sur leur route. Le fils du Prétendant vêtu à l'E-
cossaise & allant à pied, étoit toujours à leur
tête. Une proclamation qu'il y fit répandre,
outre celles qui avoient paru jusques là, est assez
curieuse pour être rapportée. Il y déclaroit, entre
autres choses, ce qui suit; savoir:

« Qu'il veut que les Parlemens d'Angleterre,
» d'Ecosse & d'Irlande soient à l'avenir trien-
» naux, sans qu'ils puissent être prorogés plus
» long-tems, sous quelque prétexte que ce
» puisse être: Qu'il promet de ne permettre
» jamais, dans l'étendue des trois Royaumes,
» que quique ce soit, soit inquiété par rapport à sa
» Religion, quelle qu'elle puisse être: Qu'il con-
» firme toutes les loix faites pour la conserva-
» tion de la Religion Anglicane en Angleterre,
» & de la Religion dominante en Ecosse, sur
» le pied qu'elles y sont établies: Qu'il laissera
» au Clergé des trois Royaumes la liberté d'as-
» sembler des Synodes, toutes les fois qu'on le
» jugera

33 jugera nécessaire, pour délibérer sur les points
33 qui regardent la foi ou la discipline: Qu'il
33 donnera son consentement à un Bill pour
33 exclure toutes les personnes attachées à la
33 Cour, par des Charges ou par des pensions,
33 du droit de donner leurs voix dans les assem-
33 blées des Parlemens: Qu'il fera rendre compte
33 des deniers publics, à tous ceux qui en ont
33 eu l'administration pendant les régnes précé-
33 dens: Que les particuliers, de quelque con-
33 dition qu'ils soient, qui ont levé ou leveront,
33 à leurs fraix, des troupes contre la Maison
33 de Stuard, ne pourront espérer aucune amni-
33 stie, si, dans l'espace de deux mois ils n'ont
33 licentié ces troupes: Qu'il n'accorde que six
33 semaines aux Anglois, aux Ecossois & Irlan-
33 dois, employés dans les troupes du parti
33 contraire, & trois mois à ceux qui servent sur
33 les Vaisseaux de ce parti, pour abandonner
33 ce service; & qu'après ce terme il confiscuera
33 les biens de ceux qui persisteront à porter les
33 armes contre lui: Qu'il ordonne à tous ceux
33 qui sont engagés au service de quelque Puif-
33 sance étrangere, de se rendre auprès de lui le
33 le plutôt qu'il leur sera possible, & qu'il les
33 élèvera à un grade supérieur à celui qu'ils
33 avoient dans le service qu'ils auront quitté:
33 Qu'il traitera les prisonniers de guerre faits
33 sur le parti contraire, de la même maniere
33 dont les prisonniers qu'on fera sur lui, seront
33 traités par ce parti; & que si les ennemis con-
33 damnent à la mort, ou font transporter dans
33 les colonies, aucun de ses Officiers, ou de
33 ses Soldats, il fera pendre sur le champ, ou
33 enverra en Afrique, pour y être vendus com-
33 me esclaves, deux prisonniers ennemis pour

» chacun des prisonniers dont le parti contraire
 » aura ordonné le supplice ou l'exportation. »

Par la même proclamation le fils du Prétendant défend expressément à tous les Partisans de la Maison de Stuard « de porter leur zèle
 » jusqu'à attenter, par des moyens illicites, à la
 » vie d'aucun des Princes de la Maison régnante,
 » ou à celle de leurs Ministres & de leurs adhé-
 » rens; & il menace ceux qui auroient recourus
 » à de pareils attentats, de les faire punir avec
 » autant de rigueur qu'ils pourroient l'être par
 » ses ennemis & par leurs Officiers. »

Mais il paroît que le Prétendant sera obligé de s'en tenir à sa proclamation simple: Car tous les mouvemens de ses troupes en *Angleterre* n'ont porté que sur une retraite, à l'approche du Duc de Cumberland. Elles se sont repliées le 22. des environs de *Manchester* sur *Wigan*, delà sur *Preston* où elles arriverent le 23. Elles en repartirent le 24. & continuans leur retraite par *Lancastre* vers les frontieres d'Ecosse, leur arriere-garde fut atteinte près de *Shap* par l'avant-garde du Duc de Cumberland qui en ramena quelques prisonniers & des chariots de bagages. On a trouvé sur leur route beaucoup d'armes, qu'elles avoient été obligées d'abandonner par la célérité avec laquelle elles s'éloignerent. Plusieurs Corps d'Anglois furent postés sur ces entrefaites de maniere à favoriser le dessein du Duc de Cumberland, qui n'a pas été joint par le Général Wade, parce qu'il ne fut pas jugé à propos de faire cette jonction, sur ce qu'il paroïssoit bien que l'entreprise du Duc de Cumberland auroit sa réussite, en dispersant les soulevés.

Pendant la retraite du Prétendant par les en-
 droits

droits d'où il s'étoit avancé en *Angleterre*, le Lord Louis Gordon avec son Corps de Montagnards, faisoit des dispositions pour se porter vers *Edimbourg* avec de l'artillerie. Mais son projet n'a pû également se mettre à exécution: Et à présent le Prétendant publie qu'il a jugé à propos de se replier sur ses derrières, afin de faciliter la jonction d'un renfort de sept à huit mille hommes qu'il attend d'*Ecosse*, & auquel il a envoyé ordre de venir joindre son Armée sur la frontière.

Voilà pour ce mois-ci l'exposé de ce qu'il y avoit de remarquable à présent des affaires du Prétendant. Le Général Wade qui n'a fait que s'avancer à *Persbridge*, est retourné à *Newcastle* avec la partie des troupes du Roi qui est à ses ordres, & l'on croit actuellement le Duc de Cumberland retourné à *Londres*. Ses troupes étant postées de façon qu'elles peuvent se porter par tout au besoin; & les ordres sont donnés pour avertir par des signaux, de l'arrivée du convoi François, soit en *Ecosse*, soit en *Angleterre*, par tout il pourra paroître: Et comme quelques districts des Isles de *Skie* & de *Mull*, dans le premier de ces Royaumes, se sont rangés du parti des rebelles, trois Vaisseaux du Roi de vingt pièces de canon, sont venus débarquer dans l'une & dans l'autre quelques centaines de Soldats de marine, qui y ont brûlé les habitations, enlevé le bétail, & détruit les champs, de même que les provisions de grains que les habitans avoient faites pour leur subsistance.

C'est une satisfaction pour la Cour de *Londres* que la retraite des rebelles, & ce lui en est une autre que l'Amiral Townshend étant au mois d'Octobre dernier avec son Escadre à la hauteur

des côtes de la *Martinique*, a attaqué un convoi de 40. Bâtimens partis de cette Ile pour se rendre en France, & a si bien profité de l'avantage que lui donnoit le vent, qu'il a coulé à fonds, pris & détruit la plûpart de ces Bâtimens, & fait échoûer deux Vaisseaux de guerre dont ils étoient accompagnés.

La nouvelle de cet événement a été apportée à l'Amirauté.

A R T I C L E IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, depuis le mois dernier.

I.
*Mouvements
des Armées.*

Tout le mois de Décembre a servi encore aux opérations de l'Armée de l'Infant Don Philippe. Depuis la prise du Château de *Casal*, qui s'est rendu le 29. Novembre aux troupes de ce Prince, il a fait passer le *Pô* à un gros détachement, pour se joindre au Corps du Duc de la Viefville, composé d'environ 22. mille hommes, & marcher en force sur *Milan*. Il est arrivé lui même à *Parvie* le 6. Décembre au même effet, avec le Duc de Modene, le Comte de Gages, & les principaux Officiers de l'Armée Espagnole & Françoisse, dont on avoit rassemblé près de 30. mille hommes dans le voisinage de la même Ville, pendant qu'on assembloit dans le *Parmesan* & dans le *Plaisantin* un autre corps nombreux de la même Armée, qu'on destinoit à se porter ailleurs.

Le Prince de Lichtenstein, commandant l'Armée de l'Impératrice Reine de Hongrie & de Boheme, considérant que dans de pareilles circonstances, il ne pouvoit demeurer joint à l'Ar-
mée

mée du Roi de Sardaigne, sans courir risque d'être coupé soit d'avec le *Milanéz*, ou le *Cremonois*, ou même d'avec le *Mantouïan*, ce Général a pris le parti de se séparer des troupes Piémontoises, après avoir fait connoître à Sa Maj. Sardaignoise les raisons qu'il croyoit devoir l'y obliger. Il a quitté ensuite les bords de la *Sessia*, & s'est mis en marche par le *Novarois*, pour s'avancer vers le *Tessin*, dans le dessein de passer cette riviere entre *Oleggio* & *Turbigo*, pour se rendre à *Milan*, ou passer dans le *Cremonois*, suivant les circonstances.

Mais le Duc de la vieillesse qui étoit à *Parvia* avec son corps de troupes Espagnoles, se porta d'abord en obstacle à ce dessein. Il marcha sur *Vigevano*, & prit poste entre cette Ville & *Milan*; ensuite il fit deux détachemens, dont l'un s'établit à *Abbia-Grossa*, & dont l'autre rompit le Pont construit sur le grand Naville par lequel les eaux du *Tessin* sont conduites jusqu'à *Milan*.

Cette manœuvre s'opposant ainsi directement au but que s'étoit proposé le Prince de *Lichtenstein*, il jugea à propos de remonter le *Tessin* jusqu'à *Sesto*, où cette riviere se jette dans le *Lac Majeur*; mais après avoir tâché sans succès de passer le *Tessin*, à cause des obstacles continuels qu'il rencontra, il s'est déterminé à reprendre les postes qu'il avoit auparavant entre *Novarre* & *Verceil*, où il est à portée de seconder les opérations de l'Armée du Roi de Sardaigne. Le Prince de *Lichtenstein* n'a pû faire servir non plus à ce qu'il méditoit, une position avantageuse que le Général *Pallavicini*, qui couvre le *Cremonois* avec un Corps de huit mille hommes derrière l'*Adda*, avoit voulu mettre à profit pour lui faire jour.

De pareilles difficultés mises au Prince de Lichenstein, faciliterent à l'Infant, qui attendoit qu'elles fussent levées, sa marche & son arrivée à *Milan*. Il partit de *Pavie* le 18., & arriva à *Margnano*, qui est à moitié chemin de *Milan*, il y trouva les Députés que cette Ville lui envoyoit, suivant ses anciens privileges de se donner aux forces, qui ayant passé le *Tessin*, ont par leur supériorité, à s'attendre de la soumettre à leur pouvoir. Ces Députés, après avoir présenté leurs respects & les clefs de leur Ville à S. A. R. il leur fut déclaré « que la Ville de *Milan* pouvoit » compter sur sa protection & sa bienveillance. » Ensuite ils eurent l'honneur de dîner avec l'Infant, qui les traita à tous égards avec de grandes marques de distinction. Le 19. ce Prince fit son entrée publique à *Milan*, & fut reçu à la porte du *Tessin* par le Conseil des *Soixante*. Les Grenadiers Royaux ouvroient la marche. Le Duc de Modene & le Comte de Gages venoient ensuite, puis le Marquis Etienne de Mari, le Marquis de Pallavicini Envoyé de *Genes*, & plusieurs Officiers Généraux, Ministres & Seigneurs. Son Altesse Royale alla descendre au Palais des anciens Ducs de Milan. Elle y fut reçue au bas de l'escalier par le Sénat, en habits de cérémonie, & qui lui prêta tout de suite serment de fidélité. L'ordre avoit été donné dès le matin de préparer pour le soir un bel Opera sur le grand Théâtre. L'Infant s'y rendit avec toute sa suite, & y trouva une assemblée également nombreuse & brillante, formée de la principale Noblesse de l'un & de l'autre sexe. L'Opera qu'on représenta, étoit intitulé *Cyrus reconnu*.

Depuis le 17. jusqu'au jour de l'entrée de l'Infant dans *Milan*, où il a mis une garnison de

78. à 19. mille hommes, ses troupes n'y ont été occupées qu'à fermer avec de fortes palissades toutes les ruës qui aboutissent à l'esplanade de la Citadelle, dont il avoit donné ordre de couper la communication avec la Ville. Le 20. & le 21. on travailla à murer toutes les portes & les boutiques qui ont une issue du côté de l'esplanade; deux portes de la Ville du même côté, savoir, la porte *Cornacina* & la porte *Verzellina* le furent le 22., les autres sont restées ouvertes. Les Espagnols ont établi un corps de garde de 30. hommes à chacune, outre la Milice ordinaire de la Ville. Leurs dispositions pour faire le siège de la Citadelle dans les formes, se continuoient encore le 2. Janvier, parce qu'il s'étoit tenu un grand Conseil de guerre, dans lequel on avoit résolu d'exécuter de suite toutes les opérations que la saison permettoit de faire encore pendant l'hiver: Et pour que l'Armée des trois Couronnes pût se promettre d'achever au Printems les conquêtes qu'elle se proposoit dans la *Lombardie*, il a été réglé, dans le Conseil qu'on prendroit les mesures nécessaires, afin de l'augmenter jusqu'à 120. mille hommes, y compris une augmentation que la République de *Genes* feroit dans son corps de troupes, pour le renforcer jusqu'à 22. mille.

Mais la Citadelle de *Milan* est abondamment pourvûë du nécessaire à une bonne défense, & tient une garnison de 2000. hommes de troupes Autrichiennes. Celles des mêmes troupes qui sont dans le *Novarrois*, où elles pourroient attendre le gros renfort qui est en marche de l'Allemagne depuis la Paix avec le Roi de Prusse, s'étendent dans des Villages le long du *Tessin*, le Prince de Lichten-

III.
Suite des
mouvemens
des troupes.

IV.
Cantonnés
ment des
troupes.

Lichtenstein ayant son quartier dans la Ville de *Novarre*. D'ailleurs toutes les troupes Piémontoises sont cantonnées sur le *Pô* & la *Sessia*, du côté de *Verceil* & de *Crescentin*. Le Corps commandé par le Marquis de *Sinzani*, cantonne dans les montagnes au-delà du *Pô*. Le Baron de *Leutrum* a le sien à *St. Damien* & dans les environs. Ce Général parvint à s'emparer sur la fin de Décembre, des *Carcasses* & de toutes les hauteurs qui aboutissent à *Final* & *Savone*, ce qui ôte en quelque façon aux François & Espagnols la communication avec la *Provence* par la voye de terre. Quant à la position de ces derriers qui sont dans l'Etat de *Milan*, ils bordent aussi le *Tessin* depuis *Sesto* jusqu'à *Pavie*; & les François occupent une partie du *Montferrat*, & l'Etat de *Valence*, où elles sont fort à charge au Pays. Le Maréchal de *Maillebois* a son quartier à *Valence* même.

V.
Réponse du
Roi de Sardaigne à des
propositions
de la France & de l'Espagne.

Telle est la position actuelle des troupes en général, & qu'elles n'ont prise qu'après beaucoup de marches & de mouvemens, depuis ce qui en a été rapporté dans notre dernier Journal. Les Espagnols ont jeté 500. hommes dans le Château de *Lecco*, & pris poste à *Arona*.

Turin. Sur la fin de Décembre le Roi de Sardaigne qui se trouve en cette Ville, reçut encore des ouvertures par rapport à un accommodement que lui proposent les Cours de France & d'Espagne. A quoi Sa Majesté a répondu « qu'elle » étoit disposée à faire la paix aussi tôt que les » Alliés seroient dans la même disposition : Que » comme elle étoit très éloignée de former aucunes prétentions contraires à l'équité, elle » ne demandoit pour base de cette Paix, que » la restitution de ses Etats qui ont été occupés » depuis

» depuis le commencement de la guerre : Qu'à
» l'égard des autres conditions, elle souhaitoit
» seulement, que le maintien de l'équilibre en
» *Italie* y fut consulté préféramment à tout au-
» tre objet : Que quant aux Etats dont la cession
» lui avoit été accordée par le Traité de *Worms*,
» comme ils étoient actuellement entre les mains
» des *Espagnols*, Elle consentoit de donner les
» mains à un échange raisonnable contre d'au-
» tres territoires de la *Lombardie* ou du *Mila-*
» *nez* &c. »

Mais tant sur cette matière que sur toute au-
tre qui regarde le Roi, au fait de la présente
guerre, Sa Maj. persiste à ne vouloir s'engager
à rien qu'avec l'agrément de ses Alliés. Aussi
ne discontinuë-t-elle point de prendre les mesu-
res nécessaires pour être en état de se défen-
dre aussi long-tems qu'il lui sera possible. On
a renforcé à cet effet la garnison de *Turin*, &
toutes celles des autres Places du *Piémont* qui
sont entre le *Pô*, le *Tanaro* & la *Bormia*. Et com-
me il y en avoit dont les Fortifications devoient
être réparées, on y a travaillé avec tant de dili-
gence depuis le mois de Novembre, qu'elles se
trouvent à présent dans l'état qu'on peut les sou-
haiter. *Yvrée*, *Alba*, *Chierasco*, *Suze*, *Pignerol* &
Ceva, sont sur tout en une situation qu'elles peu-
vent se compter à couvert de surprise. On a de
plus joint des troupes réglées aux Miliciens dont
les Garnisons des Places sont composées. A ces
précautions, la paix de la Cour de *Vienne* avec
celle de *Berlin*, allant ajouter des forces à l'Ar-
mée Autrichienne, Sa Majesté a lieu de se pro-
mettre que dans le cours de la campagne pro-
chaine les choses à son égard changeront en
mieux

mieux, de même qu'à l'égard de l'Impératrice Reine.

Pour la *Toscane* il n'y a nulle apparence que sa neutralité doive souffrir la moindre atteinte dans le cours de la présente guerre, tant on est en garde de côté & d'autre à s'abstenir de toutes voyes d'où elle pourroit s'enfreindre. Le Marquis de Stainville réside toujours à *Paris*, en sa qualité ordinaire de Ministre du Grand Duc; & si l'on dit juste, on s'y sert de sa voye pour les ouvertures dont on auroit dans un tems plus reculé, à espérer un accommodement des différends qui tiennent jusqu'ici dans une si grande division les Cours de *Vienne* & de *Versailles*.

Genes. Un Corps de Barbets qui se trouve dans la Province de *Mondovi*, ne montoit au commencement de la campagne qu'à sept mille hommes, mais pour le mal des Etats limitrophes avec le *Piémont*, ce Corps est accru jusqu'au nombre de douze mille, dont des détachemens passant fort souvent les gorges & les rochers de l'Appennin, viennent faire des courses sur le territoire de la République jusques aux portes de *Savone*; ce qui oblige le Gouvernement non-seulement à faire marcher une partie de ses troupes vers la côte du *Ponent*, afin de mettre la Principauté de *Savone* & le Marquisat de *Final* à l'abri de ces incursions, mais aussi à distribuer ces troupes dans des quartiers de cantonnemens, où elles puissent se rassembler en différens corps, & se porter aux débouchés des montagnes, lorsque les Barbets s'y présenteront.

Comme cet Etat se dit n'être point en guerre avec le Roi de la Grande-Bretagne, ni même avec au un des Alliés de Sa Maj. Britannique, puisqu'ainisi qu'il l'avance, les troupes Genoises,

jointes

jointes à celles d'Espagne & de France, ne remplissent que la qualité d'auxiliaires; les hostilités commises depuis quelques mois contre plusieurs des Villes Maritimes du Continent de la République, & contre la Capitale en particulier, ont porté le Gouvernement à envoyer de nouvelles instructions à ses Ministres dans les Cours étrangères, & ordre d'y faire sentir « que ces
 » hostilités n'ont pû que lui causer une extrême
 » surprise : Que par là il a vû d'abord, que les
 » Puissances qui s'étoient arrangées à *Worms*,
 » vouloient porter à l'Etat, à main sûre, le coup
 » le plus fatal, qu'il pouvoit recevoir : Que quel-
 » qu'étonnant qu'ait néanmoins paru ce procédé
 » à la République, elle ne s'attendoit pas que les
 » choses seroient portées au point où elles vien-
 » nent de l'être, par la prise de la *Bastie*, dont les
 » rebelles de l'Isle de *Corse* se sont emparés avec
 » le secours de l'Escadre Angloise, dans un tems
 » où la rébellion qui s'est élevée dans la Grande-
 » Bretagne, devoit naturellement faire croire,
 » que le nom seul de rébelle y étoit en oppro-
 » bre : Que la bonne intelligence que ceux de
 » l'Isle de *Corse* entretiennent cependant avec
 » les Anglois, peur avoir les suites les plus fâ-
 » cheuses &c. »

Si certe déclaration a déjà produit quelque chose de flateur pour la République c'est de la part de l'Infant d'Espagne Don Philippe; car ce Prince a fait répondre à ce sujet au Sénat « qu'il devoit se
 » tranquilliser sur le desavantage qui occasionnoit
 » ses plaintes, & sur ceux qu'il pourroit encore
 » essuyer dans l'Isle de *Corse*; que la Républi-
 » que pouvoit être assurée, qu'on la dédomma-
 » geroit au triple, & aux dépens des ennemis
 » des trois Couronnes, de toutes les pertes
 » qu'elle

» qu'elle souffriroit pendant le cours de la présente guerre. »

A tout événement on a envoyé à *Calvi*, à *Ajaccio* & à *St. Boniface* des Canonniers, des munitions & des vivres ; & afin de pouvoir envoyer dans ces trois importantes Places de l'Isle de Corse, des renforts plus considérables, sans dégarnir le Continent, le Sénat a accepté une offre qui lui a été faite par des Officiers étrangers, de lui livrer en fort peu de tems, un Corps composé de deux mille hommes. En attendant on rend completes les troupes qui ont fait la dernière campagne dans la *Lombardie*, & l'on doit les augmenter. Mais ce qu'il a été pénible d'apprendre par les derniers avis de la *Corse*, c'est que les Galliottes à bombes des Anglois ayant réparé à *Livourne*, les dommages qu'elles avoient reçu dans la *Bastie*, ont rejoint les Vaisseaux de guerre de leur Nation sur les côtes de *Corse* ; qu'ensuite le Colonel *Rivarola*, dont il a été fait mention dans nôtre dernier Journal, s'est mis devant *San Fiorenzo*, a bombardé cette Place, qui ayant demandé à capituler, la Garnison n'a pû obtenir que d'en sortir sans armes, & avec promesse de ne plus servir la République : Que cet événement n'avoit cependant point empêché que la plûpart des Pieves, & particulièrement la Province de *Balagna*, qui est la plus étendue de l'Isle, n'eussent refusé de se joindre aux rebelles : Que les principaux Habitans étoient disposés à faire prendre les armes à leurs vassaux pour la défense des intérêts de la République : Qu'entre-autres, le Colonel *Ornano* avoit offert de lever un Régiment de 1200. hommes : Et qu'un Corps nombreux des Insulaires qui sont demeurés fidèles à la République, s'étant assem-

blé dans les environs de la *Bastie*, avoit formé le blocus de cette Capitale du côté de la terre. Nouvelle qui a diminué les inquiétudes causées par le succès de l'entreprise des rebelles contre la même Place & contre *San Fiorenzo*.

Rome. Ce fut enfin le 15. Decembre, qu'après le retour d'un Courier envoyé à *Vienne* sur un méfentendu dans la notification de l'élection de l'Empereur, que cette élection fut reconnuë. Le Pape tint à ce sujet un Consistoire dans lequel l'ayant annoncée au Sacré Collège, l'Empereur fut reconnu avec les formalités ordinaires. Sa Sainteté fit ensuite un Discours qui roula principalement sur le zèle de la Maison de Lorraine pour la Religion, & les services qu'elle lui a rendus tant en *Europe*, qu'en *Afrique* & en *Asie*. Le soir on tira le canon du Château St. Ange, & il y eut des illuminations & des feux de joye dans les principaux quartiers de la Ville. Le 19. on chanta le *Te Deum* à la même occasion, & il y eut encore ce soir-là des réjouissances publiques.

Cette reconnoissance donne tout lieu de croire que tous les différends qui ont subsisté entre la Cour de *Rome* & celle de *Vienne*, seront incessamment levés.

Après diverses délibérations du St. Pere sur des représentations qui lui ont été faites pour diminuer le nombre des Fêtes, il s'est déterminé d'adresser à tous les Evêques de l'Etat Ecclésiastique, une Lettre Circulaire, par laquelle il leur accorde la permission d'abolir dans leurs Diocèses, pendant le cours de l'année, les Fêtes qu'ils jugeront pouvoir être supprimées.

Plusieurs Evêques se sont déjà portés à cette suppression des fêtes, ou à les transférer au Dimanche.

ARTICLE V.

Qui contient ce qui passé de plus considérable en
ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

I.
Paix avec
le Roi de
Prusse.

S *Axe.* C'a été une action décisive pour cet Electoral que la Bataille qui s'est donnée le 15. Décembre. Envahi par deux Armées ennemies qui le désoloient, & se trouvoient en pouvoir de le ruiner sans ressource, il étoit de la prudence du Souverain autant que de son amour pour ses peuples, de chercher, sans différer, le remède à de si grands maux, dans des conditions de paix. Des Couriers furent à cet effet expédiés de Prague à Dresde. Le Roi de Prusse, à qui sa victoire avoit facilité de s'emparer de suite de cette résidence Royale, écouta les premières propositions, & après l'expédition d'autres Couriers & la tenuë de diverses conférences sur l'accommodement, on est parvenu à lever les difficultés que ces sortes de négociations rencontrent ordinairement, & la Convention en forme de cet accommodement fut signée le jour de la Nativité du Sauveur du monde, par le Comte de Podewils, premier Ministre du Roi de Prusse, par le Baron de Bulau de la part de Sa Majesté Polonoise, & par le Comte Frédéric de Harrach, au nom de l'Impératrice Reine de Hongrie & de Bohême : Car cette Souveraine s'étoit renduë aux instances du Roi, pour donner en même-tems les mains à une paix avec le Roi de Prusse. Mr. Villers y a aussi signé au nom du Roi de la Grande-Bretagne, comme Partie engagée à la garantie de l'accommodement, dont voici les conditions principales. I. *La confirmation du Traité de Breslau*

des garanties accordées en conséquence, fortifiée en outre de la garantie des Contractans. II. Le Roi de Prusse adhère à l'élection du Grand Duc de Toscane en qualité d'Empereur, ainsi qu'aux résolutions prises par le Corps de l'Empire, pour le maintien de cette élection. III. Il est convenu que l'entière évacuation de l'Electorat de Saxe & de la Lusace se fera contre celle de la Silésie, d'où les troupes Autrichiennes se retireront sans délai, ainsi que du Comté de Glatz. IV. L'Electeur Palatin est compris dans le Traité en qualité de Partie Contractante, & reconnoît pareillement l'élection du présent Chef de l'Empire, sauf l'évacuation immédiate des troupes Impériales du Palatinat, & l'indemnité qui sera accordée à ce Prince, pour les dépenses que leur séjour a occasionnées. V. Les Etats Généraux des Provinces-Unies sont invités de donner leur accession à ce Traité, & de joindre leur garantie à celle des autres Contractans; moyennant quoi Sa Maj. Prussienne promet de s'arranger avec L. H. P. par rapport aux sommes que les Hollandois ont avancées sur la Silésie. VI. Le paiement de ce qui reste à acquitter des Contributions de la Saxe, est renvoyé après la tenue de la prochaine Foire de Leypsich. &c.

Avant de continuer la narration de ce qui a précédé cette paix prompte, on a cru devoir rapporter l'événement de la paix même, parce que nous nous dispenserons par-là de mettre en détail bien des particularités qui sembloient l'éloigner, & qui ne faisant rien d'essentiel pour l'Histoire du tems, le récit en paroîtroit superflu. Venons ainsi à la rélation de l'action qui a avancé l'ouvrage de la paix. Nous l'avons promise le mois passé. Voici l'essentiel de celle que la Cour de Berlin en a fait publier, & qui a été envoyée aux Ministres
du

du Roi de Prusse dans les Cours étrangères.

» Les Autrichiens s'étant retirés de la *Lusace*,
 » le Roi mit son Armée en quatre Corps, dont
 » le Lieutenant Général de Bonin commandoit
 » celui de *Zittau*, le Lieutenant Général du
 » Moulin celui de *Lauban*, le Lieutenant-Gé-
 » néral de la Mothe celui de *Gorlitz*, & le
 » Lieutenant-Général de Lehwald celui de
 » *Bautzen*. Mais l'Armée avoit à peine pris
 » cette position, que le Prince Charles de Lor-
 » raine retourna sur *Leitmaritz*, & fit des arran-
 » gemens de ce côté-là pour y faire passer l'*Elbe*
 » à la sienne, & la rejoindre au gros des trou-
 » pes Saxonnnes près de *Pirna*. Aussi-tôt le Roi
 » jugea la jonction de ses Armées nécessaire.
 » Le Lieutenant-Général de Lehwald reçut ordre
 » de se porter sur *Meissen*, & le Prince d'Anhalt-
 » Dessau qui est venu se rendre maître de cette
 » Place le 12. Décembre, marcha le 14. sur les
 » hauteurs de *Neustadt*. Pendant que ces mou-
 » vemens s'exécutoient, le Roi rassembloit ses
 » corps détachés, auprès de *Camentz*. Il marcha
 » le 14. à *Königsbrück*, & le 15. à *Meissen*. Le
 » Prince d'Anhalt décampa le 15. de grand
 » matin de *Neustadt*, & marcha par *Wilsdorff*,
 » qui est le droit chemin de *Dresde*. Les Hussars
 » arrivés à *Kesselsdorff* découvrirent toutes les
 » troupes Saxonnnes, rangées en ordre de bataille,
 » l'aîle gauche appuyée à *Kesselsdorff*, & l'aîle
 » droite où étoit le Général Grune avec les
 » Autrichiens, à *Bennerich*. Un ravin couvroit
 » cette droite, & en rendoit l'accès d'autant plus
 » difficile, que le fond en étoit marécageux,
 » & les bords âpres & escarpés. Lorsque le
 » Prince d'Anhalt vit la disposition des enre-
 » mis, il forma incessamment son ordre ba-
 » » taille,

taille, & mit son application à battre la gauche des ennemis, & d'y faire attaquer un Village qui étoit garni de tous les Grenadiers du Régiment des Gardes-Grenadiers Saxons, & de plusieurs pièces de canon. Ce Village coura trois assauts consécutifs avant qu'il put être emporté. Le Régiment Saxon de Rurowski, qui vint faire une sortie, fut pris incontinent en flanc par les Cuirassiers de Stille & les Dragons de Bönin. Il fut renversé, & les canons ayant été gagnés, le Prince d'Anhalt se porta au flanc gauche de l'Infanterie. La Cavalerie Prussienne de la droite ne donna qu'une seule fois, après quoi la Cavalerie ennemie fut poussée & en partie culbutée. La gauche de l'Infanterie que commandoit le Prince Maurice d'Anhalt-Dessau, souffroit sur ces entrefaites, & eût beaucoup de peine d'avancer, à cause du ravin qu'il lui falloit franchir. Cependant elle le fit. Mais après avoir monté les hauteurs, fait reculer l'Infanterie ennemie, & pris son canon, elle fut encore attaquée par de la Cavalerie & eut quelque perte, n'ayant pû se défendre que par le feu de ses petites armes. La Cavalerie Prussienne de la gauche ne pouvoit absolument point agir, à cause que le ravin n'étoit point praticable. Lorsque le Prince d'Anhalt se vit sûr du champ de bataille, il détacha aussi-tôt le Lieutenant-Général de Gessler, avec la droite de sa Cavalerie, pour troubler la retraite de l'Armée Saxonne: & ainsi se passa cette fameuse journée, dans laquelle on a fait prisonniers aux Saxons, le Général-Major d'Ahlenbeck blessé, le Général-Major de Munchow, le Général-Major de Bellegarde, le Général-

» Major de Saxe-Sonderhausen, le Général-
 » Major de Landsberg, qui étoit un des Ingé-
 » nieurs en chef, & l'Ajudant Général de Lesch-
 » wirtz, outre dix Colonels, neuf Lieutenans-
 » Colonels, huit Majors, 82. Capitaines, 135.
 » Lieutenans, 32. Enseignes, & 31. tant
 » Exempts que Cadets. Dans ce nombre il y a
 » plusieurs blessés. Les Saxons ont de plus laissé
 » deux mille morts sur le champ de bataille,
 » abandonné mille 500. blessés, & on leur a
 » pris en Soldats & Bas Officiers environ quatre
 » mille hommes, Cinq Drapeaux, trois Eten-
 » darts, une paire de Timbales & 46. Canons
 » de tout calibre, sont d'ai-leurs les trophées
 » que nous avons remportés de cette bataille,
 » qui dans nos fastes aura le nom de bataille de
 » *Wilsdorff*. Les Autrichiens n'y ont presque
 » rien perdu, parce qu'ils n'ont presque point
 » donné, le terrain le leur ayant empêché.

On voit la liste avec les noms de tous les
 Officiers Saxons faits prisonniers par les Prus-
 siens, & dont nous venons de rapporter le nom-
 bre dans la relation qu'ils en ont donnée. Ils
 donnent aussi celle de leurs morts dans la même
 bataille, qui va à près de deux mille hommes,
 avec 36. Officiers & 41. Bas-Officiers.

III.
*Autre Réla-
 tion de la
 même Ba-
 taille.*

La Relation envoyée à *Vienne*, porte « que le Sé-
 » rénissime Prince Charles ayant détaché son
 » avant-garde sous les ordres du Prince de Lob-
 » kowitz, pour se joindre aux troupes Saxon-
 » nes, qui étoient déjà renforcées par le Corps
 » du Général Grune, les troupes combinées
 » avoient livré bataille le 15. Décembre, à l'Ar-
 » mée du Prince d'Anhalt-Dessau, laquelle
 » avoit été renforcée le même jour par un gros
 » Corps

» Corps d'Infanterie & de Cavalerie Prussienne :
» Que le combat qui avoit été fort vif de part
» & d'autre , avoit duré pendant près de quatre
» heures : Que comme les Prussiens occupoient
» un terrain dans lequel leur Cavalerie pou-
» voit agir avec avantage , celle des Saxons
» avoit été obligée de se replier sur l'Infanterie,
» qui avoit soutenu avec beaucoup d'intré-
» pidité , le choc de la Cavalerie ennemie :
» Que cette dernière avoit même été obligée de
» reculer : Que toute l'Infanterie tant Autri-
» chienne que Saxonne ayant voulu profiter de
» cette circonstance pour pousser les ennemis ,
» ceux-ci , qui avoient eu le tems de remédier
» au desordre de leur Cavalerie , étoient tombés
» en flanc sur cette Infanterie , qui n'étoit pas
» à portée d'être soutenuë par la Cavalerie Au-
» trichienne : Que ce mouvement où les trou-
» pes avoient plutôt consulté leur courage que
» la situa ion du terrain , avoit décidé du com-
» bat , lequel n'auroit pû d'ailleurs être conti-
» nué plus long-tems , à cause du déclin du
» jour , & de l'obscurité qui étoit survenuë :
» Que la retraite des troupes Autrichiennes &
» Saxonnnes s'étoit faite en bon ordre , & qu'el-
» les s'étoient jointes au gros de l'Armée Au-
» trichienne , dont les colonnes étoient occu-
» pées à déboucher par les gorges des monta-
» gnés , dans le tems même que l'action ve-
» noit de se terminer : Que les troupes Autri-
» chiennes n'ayant point été poursuivies dans
» leur retraite , c'étoit une raison de présumer
» que la perte du côté des Prussiens pouvoit
» n'être pas de beaucoup inférieure à celle des
» Saxons , d'autant plus que ceux-ci avoient fait
» tout ce que l'on pouvoit attendre d'eux , mal-

» gré les inconvéniens qu'ils avoient à surmon-
 » ter, & dont la mauvaise disposition de l'ar-
 » tillerie n'avoit pas été un des moindres.

Il étoit ajouté à cette relation « que les circon-
 » stances de l'action qu'on y décrit, n'avoient pas
 » empêché le Prince Charles & le Duc de Saxe-
 » Weyssenfels de faire de nouvelles dispositions
 » pour livrer combat une seconde fois à l'enne-
 » mi, au cas qu'il eut dessein d'attaquer les
 » forces combinées : Qu'ils avoient tenu le 16.
 » un grand Conseil de guerre dans lequel il
 » avoit été proposé de faire une tentative pour
 » sauver la Ville de *Dresde* : Que les Généraux
 » Saxons ayant fait connoître qu'il seroit diffi-
 » cile d'exécuter la chose, sans courir risque
 » d'exposer la Capitale, ce dessein n'avoit point
 » été suivi : Qu'on avoit proposé ensuite de
 » marcher en force sur l'ennemi, mais que les
 » sentimens avoient été fort partagés sur ce
 » sujet, tant à cause de la position incommode
 » où étoit l'Armée, qu'à cause du danger qu'elle
 » couroit de se trouver entièrement dépourvûe
 » de vivres, au cas qu'elle s'éloignât trop des
 » magasins qu'elle avoit sur la frontière : Que
 » ces considérations avoient prévalu sur toutes
 » les autres, & qu'ainsi il avoit été résolu de faire
 » repasser aux troupes, les gorges de la fron-
 » tière, & de leur faire reprendre les mêmes po-
 » stes où elles étoient avant l'action, ce qui
 » avoit été exécuté. »

Les Prussiens ayant enfermé le 16. la Ville de
Dresde de tous côtés, le Général Bose qui en étoit
 Commandant, envoya le 17. au matin des Dépu-
 tés au Roi de Prusse, pour convenir d'une capitu-
 lation, suivant en cela des ordres qu'il avoit de ne
 point

point attendre un siège, mais de tâcher dans la nécessité, d'obtenir la meilleure capitulation qu'il seroit possible. La réponse de Sa Maj. Prussienne aux Députés fut « que sa parole » devoit leur suffire pour le présent; qu'ainsi » elle les assuroit que les habitans ne seroient » inquiétés en rien; mais qu'à l'égard de la » garnison, elle ne la recevoit que comme » prisonniere de guerre. » Le Roi de Prusse entra là-dessus à cheval dans *Dresde* le 18. accompagné de ses principaux Officiers Généraux, trois Régimens qui en composoient la garnison, furent defarmés & faits prisonniers de guerre. Dix Bataillons Prussiens avec dix Escadrons les remplacerent sur le champ. Sa Maj. Prussienne alla descendre au Palais du Prince Lubomirski. Après s'y être reposée quelque-tems, elle se rendit au Palais Royal, pour voir deux Princes & trois Princesses qui y étoient demeurés. Le Roi après les avoir embrassés, & assurés qu'il auroit pour Leurs Alteesses toutes les attentions imaginables, retourna au Palais Lubomirski, où les Princes & Princesses vinrent le saluer, & lui faire leurs remerciemens. Les Ministres étrangers ayant ensuite été introduits à l'audience de Sa Maj., elle leur fit à tous un accueil très-gracieux, & les retint à diner. Le soir il y eut concert de voix & d'instrumens chez le Roi. Le lendemain le Prince fit chanter le *Te Deum* dans l'Eglise de *Ste. Croix*, au bruit d'une triple décharge du canon de la Ville. Le soir il y eut Opera, ensuite souper pour les Dames, suivi d'un grand Bal; ce qui a continué à peu près sur le même pied pendant tout le tems que Sa Majesté a été en cette Capitale, & tandis que d'un autre côté elle faisoit exiger de tout l'Electorat des contri-

IV.
Le Roi de
Prusse dans
Dresde.

butions qui alloient le réduire à une situation dont il auroit eu bien de la peine à se remettre, si heureusement la paix n'eut mis fin le 25, à ces maux.

IV.
La Saxe
évacuée de
troupes
Prussien-
nes.

En conséquence de cette paix les troupes Prussiennes commencerent dès le lendemain de sa signature à se mettre en mouvement pour retourner dans leur Pays. L'Armée du Prince régnant d'Anhalt-Dessau reprit ainsi la route du *Bran-debourg*. Le Prince Leopold est retourné dans la *Silésie* avec le Corps qu'il a eu sous son commandement; & toutes choses étant réglées, le Roi de Prusse partit le 27. au matin de *Dresde*. Il avoit été la veille dire adieu aux Princes & aux Princesses, qui vinrent aussi lui souhaiter un heureux voyage, & le remercier des marques de sa grande attention. Sa Majesté, avant son départ, a beaucoup gracié le Comte de *Harrach*, & lui a témoigné combien elle étoit satisfaite de ce que l'Impératrice-Reine avoit jetté les yeux sur lui, pour le charger de l'exécution de ses ordres. Ce fut le 28. que les troupes Prussiennes évacuèrent *Dresde*, & le premier de Janvier que celles de Saxe en reprit possession, & de suite des autres Places de l'Electorat, les Prussiens en étant absolument sortis le 11.

V.
Le Roi de
retour de
Prague à
Dresde.

Plusieurs des Officiers & des bagages de la Cour étoient revenus de *Prague* à *Dresde* dès le 1^{er}. de Janvier, & on y chanta le lendemain le *Te Deum* aux fanfares des trompettes & des timbales, à l'occasion de la paix, dont l'échange des ratifications se fit le même jour. Le 4. le Roi revint aussi en cette Ville, où toute la famille Royale se retrouve également, à la grande satisfaction de ses Sujets, qui ont fait connoître par leurs acclamations combien ils ressentoient de joye de
la

La revoir. Depuis son retour les Confeils ont été très-fréquens chez le Roi, sur les moyens de remettre les finances du Pays en bon état, de réparer le décompte caulé par les contributions qu'on a été obligé de payer aux Prussiens, & de soulager par tous moyens l'Electorat, surtout par les quartiers d'hiver pour les troupes. Sa Maj. sur ce dernier objet ayant fait proposer à la Cour de *Vienne* de consentir que six mille hommes de son Armée fussent mis en *Bohème*, l'Impératrice-Reine n'a point tardé d'y donner les mains.

C'est ainsi que dans le cours de moins de six semaines, de la saison la moins propre à agir en guerre, on a vû ce fleau apporté dans la *Saxe*, le Souverain s'en retirer avec sa famille & sa Cour, une Baraille sanglante donnée aux portes de la Capitale, un ennemi redoutable maître du Pays, y tirer la substance du riche comme du pauvre, & enfin toutes choses reprendre leur première tranquillité par la paix qui y est ramenée. Reste aux peuples à se refaire du mauvais état où ils ont été.

Prusse. Berlin. Le Roi est de retour en cette Ville depuis le 30. Décembre. Son entrée s'y est faite en triomphe, par les démonstrations de joye dont elle fut accompagnée, par les acclamations réitérées de *Viva Frédéric le Grand*, & par des couronnes de lauriers qu'on jettoit devant lui. Toute la Ville & les Fauxbourgs furent illuminés le soir. La ratification de l'Impératrice-Reine au Traité de paix conclu à *Dresde*, fut apportée le 5. de *Vienne* à *Berlin*. Cet acte confirme, dans tous leurs articles, le Traité de *Breslau*, de même que celui qui fut signé à *Berlin* en conséquence du premier. Le 6. on amena

en cette Ville , par ordre du Roi , les marques des avantages que ses troupes ont remportés en Saxe à l'action de *Hennersdorff* , arrivée le 23. Novembre , & dans la Bataille qui s'est donnée le 15. du mois suivant à *Wilsdorff*. Le Détachement qui les conduisoit , étoit aussi accompagné de 118. canons de tout calibre pris tant à la même bataille , qu'à *Leypsch* & à *Dresde*. La publication de la paix s'est faite le 12. avec tout ce qui pouvoit rendre cette solemnité éclatante , & la reconnoissance de l'Empereur a eu lieu en même-tems. Comme le Roi avoit envoyé un Courier à l'Electeur Palatin avec des dépêches qui avoient pour objet la concurrence de ce Prince au Traité de paix qu'il venoit de conclure , Son Alt. Elect. Palatine y a répondu « qu'elle acceptoit avec plaisir d'être comprise » dans ce Traité en qualité de Partie contractante , d'autant plus qu'elle se flattoit que la » Cour de Vienne voudroit bien non-seulement » retirer sans délai ses troupes du Palatinat , » mais aussi donner ordre que les Habitans du » Pays fussent indemnisés du préjudice qu'ils » avoient souffert en cette occasion : » Réponse qui a satisfait le Roi. Sa Majeste avoit envoyé aussi à la Cour de Russie un Courier pour lui donner part , & ce sont ses termes , « que l'heu- » reux succès de ses armes ayant inspiré des » sentimens de paix aux Cours de *Vienne* & de » *Dresde* , elle avoit consenti de s'accommoder » avec elles , en prenant pour base du Traité de » paix celui de *Breslau*. »

Il est indubitable que cette notification faite à l'Impératrice de Russie , lui aura fait d'autant plus de plaisir , qu'elle se voit dégagée de secourir la Saxe , par le gros Corps de trou-
pes

pes qui étoit en mouvemens pour se rendre dans cet Electorat.

Le Roi doit actuellement avoir nommé un Seigneur pour se rendre à *Vienne*, afin d'y complimenter l'Empereur sur son avènement au Trône Impérial.

Les troupes de Sa Majesté reviennent de toutes parts dans leurs anciens quartiers.

Boheme. Il a été pendant toute la campagne de divers Districts de la *Silésie*, ce qui a été de pratique par les Prussiens en *Saxe*; c'est-à-dire, que les exécutions des troupes irrégulieres de Hongrie, & le séjour d'une partie de l'Armée Impériale-Autrichienne, a fait sentir, dans cette Province, ce que la guerre a d'onéreux pour un Pays ennemi; que les rencontres de Partis ont continué d'y occasionner de ces pertes de part & d'autre, qui sont le fruit ordinaire des escarmouches; que les marches & les mouvemens continuels des troupes y ont fait souffrir beaucoup l'habitant, qui a été soumis à la contribution. Mais ce Pays se trouve également délivré de ses maux, par l'accommodement auquel l'Impératrice-Reine a souscrit, par égard pour le Roi de Pologne: Car Sa Majesté Polonoise ayant envoyé de *Prague* à *Vienne* divers Exprès à cette Souveraine, avec des dépêches contenant les plus fortes instances pour l'engager de prendre part à la négociation de paix que ses Ministres entamerent avec le Roi de Prusse, immédiatement après la Bataille de *Wilsdorff*, Sa Majesté Impériale a fait sçavoir en réponse « Que quoi-
qu'elle eut d'abord pris la résolution de remettre au sort des armes, la décision de ses différends avec la Cour de *Berlin*, cependant les égard qu'elle étoit accoutumée d'avoir pour les instances »

» instances de ses Alliés, & ceux qu'elle avoit
 » en particulier pour les représentations du Roi
 » de Pologne, la déterminoient entièrement
 » d'entrer dans la négociation d'accommode-
 » ment qui venoit de s'ouvrir à *Dresde*, qu'elle
 » y apportoit les dispositions les plus sincères &
 » les plus déterminées à l'établissement d'une
 » paix stable & durable, qui mettant fin aux
 » horreurs de la guerre dans l'Empire Romain,
 » pût contribuer à y remettre toutes choses
 » dans leur ancien lustre; & que c'étoit dans ces
 » sentimens qu'elle avoit envoyé au Comte Fré-
 » deric de Harrach, les pouvoirs nécessaires pour
 » signer une Convention définitive, sans atten-
 » dre qu'on lui envoyât aucuns ordres ou in-
 » structions ultérieures. »

VI.
*Quartiers
 d'hiver
 pour l'Ar-
 mée du
 Prince
 Charles.*

L'Empereur, ainsi qu'on l'a appris, a beaucoup contribué de sa part, à lever les difficultés qui auroient pû retarder la conclusion de cette Convention avec le Roi de Prusse. De-là les troupes qui étoient en *Silésie*, sont revenues dans ce Royaume, où toute l'Armée de l'Impératrice Reine se retrouvant, les quartiers d'hiver lui ont d'abord été assignés de la maniere suivante. Le Comte de Grune, Lieutenant-Général, & les Généraux Majors Prince de Durlach, de Sincern, de Bentheim & de Moratz, vont dans l'Empire avec les Régimens de Betlehem, de Botta, de Damnitz, de Waldeck, & de Wurmbrandt, Infanterie; celui d'Althan, Dragons; ceux de Birkenfeld & Hohenzollern, Cuirassiers; & les Régimens d'Elsterhafi & de Ghilani, Hussars.

Les Régimens d'Ogilvi, de Wolfenbittel, de Harrach & de Neipperg, Infanterie, restent en *Bohème* avec les Généraux de Bernes, d'Ortonski & de Wurmbrandt, parce qu'on veut avoir un Camp volant

volant dans ce Royaume, aux ordres du Comte de Kollowrath, composé de ces Régimens & d'un cinquième d'Infanterie, outre deux de Cuirassiers, deux de Dragons, & les Hussars de Nadasti.

La *Moravie* a les Régimens d'Infanterie de Marschal, de Grune, de Daun, & de Lorraine, avec les Généraux d Saintignon, de Königsegg, d'Ollone, de Hagenbach & de Kosa.

Le Lieutenant-Général de Thungen, & les Généraux-Majors de Heister, de Holler, Soyer, Backau, Kollowrath, Forgatsch, Spade, Moringer, Rasquaz, & Beneda, vont en Hongrie, & avec eux les Régimens d'Infanterie de Bade, Max de Hesse, Joseph Esterhafi; les Régimens de Preysing & Philibert, Dragons; ceux de Serbelloni, Hohenembs, Gotha, Zernin, Joseph Palfi, Charles Palfi, Luchesi, & François Saintignon, Cuirassiers, Keresti & Koller, Hussars, & les Transilvains à pied & à cheval.

Deux Régimens de Hussars doivent se rendre aussi aux *Pays-Bas*. Et le nombre des troupes de la même Armée qui vont en *Italie*, est fixé, quant à présent, à sept Régimens d'Infanterie, deux de Cavalerie, deux de Dragons, deux de Hussars, deux mille Warasdins & six mille recrues.

Vienne. Les quartiers & les marches des troupes de l'Armée en *Bohème* ayant été réglés, depuis l'accommodement auquel l'Impératrice-Reine s'est déterminée avec la Cour de *Berlin*, le Sérénissime Prince Charles, est revenu le 7. Janvier en cette Ville, où l'on attendoit aussi dans le cours du même mois, le Duc d'Ahrenberg, le Prince de Lobkowitz, & plusieurs autres Officiers Généraux, afin d'être exactement informé

informé, par leurs différens rapports, de toutes les circonstances de la dernière campagne: Car il y a apparence, & c'est du moins ce qui est publié, que l'on procédera à l'examen des circonstances de cette campagne, d'autant plus que les relations que la Cour en a reçues, étoient la plupart expédiées avec une promptitude qui ne donnoit pas le loisir d'y expliquer les choses avec toute l'étendue dont en certaines occurrences elles pouvoient avoir besoin. Ainsi, le Conseil de guerre seroit chargé d'examiner avec attention les causes du mauvais succès de cette campagne, & sur-tout la nature des incidens qui ont accompagné l'action du 15. donnée près de *Dresde*, & sur laquelle le Prince Charles a fait connoître que la disposition du corps de troupes de l'Impératrice-Reine, qui étoit joint aux Saxons à cette action, avoit rendu absolument inutiles tous les mouvemens qu'il se proposoit de faire pour secourir le Duc de Saxe-Weissenfels.

Comme l'accommodement avec le Roi de Prusse oblige de faire quelque changement à certaines mesures qui regardoient l'état des affaires dans l'Empire, le Maréchal de Traun, qui y a commandé l'Armée de l'Impératrice, est aussi attendu à *Vienne*, pour recevoir les ordres à ce sujet. En attendant cette Armée a eu, comme celle de Bohême, l'ordre de se séparer & de marcher en différens Corps vers l'*Italie* & vers les *Pays-Bas*, & le reste d'aller prendre des quartiers dans le *Brisgau*.

Le Marquis de Prié Pancallier, qui a porté au Pape la nouvelle de l'Élection de l'Empereur, est de retour à *Rome*, d'où il a apporté le Bref par lequel Sa Sainteté reconnoît cette élection.

ce qui a mis fin , comme on vient de l'apprendre , aux difficultés qui subsistoient entre cette Cour & le St. Siège. Le Chevalier Carvalho , résident à Vienne en qualité de Ministre du Roi de Portugal , & le Commandeur Zampaio qui est à Rome , chargé des affaires du même Prince , ont beaucoup contribué à l'accommodement des deux Cours.

L'Impératrice-Reine est à la fin de sa grossesse.

Ratisbonne. La Diète de l'Empire ayant été rétablie dans cette Ville , & les Ministres du Collège des Princes ayant continué de donner leurs suffrages au sujet des moyens de pourvoir à la sûreté publique , conformément aux vûes de l'Empereur , on y prit le 17. Décembre une Résolution , à laquelle toutes les Villes ont accédé. Voici la traduction de cette importante pièce.

ON fait savoir au nom des Electeurs , Princes & Etats de l'Empire , au Prince Joseph Guillaume de Furstenberg , Principal Commissaire de l'Empereur à la Diète générale de l'Empire actuellement assemblée : Qu'ils ont reçu , avec la vénération convenable , & pris en délibération le Décret de commission que Sa Maj. Imp. leur a adressé le 14. du mois d'Octobre dernier : Qu'ils y ont reconnu , à la gloire immortelle de Sa Majesté Impériale , que sa première & principale attention étoit de donner ses soins à l'affermissement de la sûreté commune de l'Empire , & qu'à cet effet , Elle a jugé qu'il étoit d'une nécessité indispensable , que l'armement que la plupart des Cercles ont trouvé bon de faire , fût augmenté au triple , & mis en état de marcher , non pour servir à offenser qui que ce soit , mais pour être employé à la garde de leurs propres frontieres ; qu'il fût pris , en même-tems , des mesures convenables pour atteindre à ce but ; & que les

Etats

Etats de l'Empire, animés d'un vrai zèle pour leur Patrie, après avoir considéré ce que la sûreté commune demande d'eux, aussi-bien que les précautions nécessaires pour couvrir les Etats de l'Empire les plus exposés, prièrent ensuite une résolution telle que l'importance de cet objet, l'honneur & la prospérité de la Patrie paroistroient l'exiger de leur part.

Sur quoi il a été résolu : Que les Etats de l'Empire feroient d'abord leurs très-humbles remerciemens à Sa Maj. Imp. de l'attention paternelle avec laquelle, dès le commencement de son règne, Elle porte ses premiers soins à veiller au repos & à la sûreté de l'Empire : & que quant au second objet, il étoit à propos de régler, que pour assurer le maintien de la sûreté publique, sans donner le moindre sujet d'offense à personne, l'armement en question devoit être effectué jusqu'au triple, si on ne l'avoit déjà fait; que les troupes destinées à le former, seroient mises incessamment en état de marcher, pour être employées à couvrir les Provinces de l'Empire, que leur éloignement où leur situation peut exposer le plus au danger; que ces troupes seroient pourvues de tout ce qui leur est nécessaire; & que l'on concerteroit aussi la manière dont elles seroient distribuées & réparties, afin de pouvoir servir efficacement à la défense & à la protection de la Patrie.

Il a été convenu pareillement que les Etats de l'Empire prieroient Sa Maj. Imp. de continuer, selon sa qualité de Chef suprême de l'Empire, à employer ses soins pour y assurer un repos constant : & que Sa Maj. Imp. seroit aussi priée de vouloir bien leur faire part de ce qu'elle jugeroit le plus propre à remplir cet objet, en l'assurant, qu'ils ne manqueroient pas, aussi-tôt que cette communication leur

AUROIT

seroit été faite, de contribuer de leur part, à tout ce qui pourroit avancer l'honneur & la prospérité de l'Empire, affermir le maintien de sa Constitution fondamentale, y rétablir la paix intérieure, & prendre toutes les mesures possibles pour veiller à la conservation du repos & de la sûreté publique. Fait à Ratisbonne le 17. Décembre 1745.

La ratification Impériale de cette résolution étant arrivée de Vienne, le premier Commissaire l'envoya le 5. Janvier au Ministre Directeur de Mayence, qui la communiqua le même jour aux Ambassadeurs & Ministres, par la voye ordinaire de la Dictature publique. En voici la traduction.

P Ar ordre de l'Empereur nôtre très-gracieux Seigneur, le Landgrave Joseph-Guillaume-Ernest de Furstenberg, son premier Commissaire à la Diète de l'Empire, &c. fait connoître aux magnifiques Conseillers, Ambassadeurs & Envoyés des Electeurs, Princes & Etats, que Sa Majesté s'étant fait représenter, que son Décret Commissorial touchant la sûreté publique, qui a été porté à la Dictature de la Diète assemblée alors à Francfort le 14. Octobre de l'année dernière, ayant été mis en délibération au retour de la Diète à Ratisbonne, les Ambassadeurs, Envoyés & Ministres des Electeurs, Princes & Etats, avoient pris une Résolution très-satisfaisante sur son contenu, & la lui avoient fait présenter pour la revêtir de son approbation Impériale.

Comme Sa Majesté Impériale en proposant ce grand objet à la Diète, & lui recommandant de donner sur son contenu, toute l'attention qu'il mérite, n'a été guidée que par son zèle pour le bien de l'Empire & par son empressement à concourir à tout ce qui peut tendre à l'avantage

IX.
Ratification de la
Résolution
de la Diète.

vantage & à la conservation de la Patrie, non seulement Elle est très-sensible à l'amour, à la fidélité & à la fermeté que les Etats ont fait éclater à cette occasion pour le maintien de la sûreté commune ; mais Elle se fait aussi une loi d'approuver & de ratifier cette résolution dans toute sa teneur, & dans la meilleure forme, comme Elle l'approuve en effet & la ratifie par le présent Decret Commissorial.

Au surplus, Sa Maj. ne tardera pas de faire part à la Diète, conformément aux devoirs que lui impose sa suprême dignité, de ce qu'Elle jugera ultérieurement propre ou nécessaire, pour la défense & la sûreté de la Patrie au-dedans & au-dehors, ainsi que pour mettre à l'abri de toute insulte l'honneur & la gloire de la Nation Germanique &c. Ratisbonne, le 5. Janvier 1746. Signé, Joseph Prince de FURSTENBERG.

On doit ainsi s'attendre à une autre pièce, peut-être encore plus importante que celle que nous venons de rapporter. Mais le Cercle de Franconie ne l'a pas attenduë, pour déclarer que ses troupes se mettront incessamment en marche pour aller prendre les postes qu'elles doivent tenir pour la chaine qu'il a été résolu d'avoir le long du Rhin depuis le territoire de Bâle jusqu'au Rhingau. Le contingent de Franconie forme cette chaine à la droite de celui de Souabe. Celui du Haut-Rhin viendra ensuite, puis le contingent du Cercle Electoral, sur lequel tous les Electeurs sont d'accord, même jusques à l'Electeur Palatin, pour leur quote-part : Car depuis que S. A. E. Palatine a donné son consentement à être comprise dans le Traité de Dresde, elle n'attend pour fournir ses troupes & pour recon-

noître

notre la dernière Election Impériale, que l'exécution des articles qui la regardent en ce Traité; savoir, l'évacuation des troupes Impériales Autrichiennes de son Pays, & l'indemnité des dommages qu'elles y ont causés.

Comme l'Armée du Maréchal de Traun n'attendoit que cette résolution des Cercles pour se retirer du territoire de l'Empire vers le Rhin, & reprendre la route des propres Etats de l'Impératrice-Reine, afin d'être employée de la manière la plus convenable aux circonstances des affaires, vingt mille hommes de cette Armée commandés par le Comte de Broun-Général d'artillerie, & qui a sous ses ordres trois Lieutenans-Généraux, & sept Généraux Majors, marchent actuellement pour aller renforcer l'Armée du Prince de Lichtenstein en Italie, outre ce qui y est marché déjà de l'Armée du Prince Charles au même effet. Il y en a un gros Corps qui se rend aussi dans les Pays-Bas, avec les troupes Hanovriennes qui étoient cantonnées aux environs du Meyn, & qui depuis la paix renduë à l'Empire, ne paroissent plus nécessaires dans leur Pays. Cependant il reste jusqu'ici une partie des troupes qui ont composé l'Armée du Maréchal de Traun vers Schwäbisch-Hall, où leurs quartiers ont été transférés de Heidelberg, Ce Général avoit adressé aux Etats du Cercle du Haut-Rhin, avant que ses troupes se missent en marche, une Lettre pour leur demander le passage par leurs territoires. Mr. de la Noüe, Ministre de France auprès de ces Cercles, leur remit dans le même-tems un Mémoire, par lequel il leur déclaroit « Que le Roi son Maître ne desiroit rien » plus ardenment, que d'entretenir la paix avec » l'Empire, & d'observer une exacte neutralité

» envers les Cercles : que Sa Maj. Très-Chrè-
 » tienne espéroit de les trouver, de leur côté,
 » dans la même disposition, & qu'ils apporte-
 » roient une égale attention à éviter d'entrer
 » dans aucunes mesures qui pussent avoir pour
 » objet de lui causer le moindre préjudice &c. »

A R T I C L E IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en
 F R A N C E , depuis le mois dernier.

I. *Dispositions pour la campagne en Flandres.* **A**près un grand Conseil tenu à Versailles ; & auquel les Princes du Sang & plusieurs Maréchaux de France ont assisté, on a expédié des ordres à tous les Colonels dont les Régimens sont en *Flandres*, de partir sans aucun délai pour s'y rendre. Le Roi a ordonné ensuite que ses équipages de campagne fussent prêts pour la fin de Fevrier, & que la Maison de S. M. se préparât à l'accompagner dans le même-tems. Ces ordres annoncent qu'on a envie d'ouvrir la campagne en *Flandres* plutôt qu'on ne l'a fait l'année dernière. On s'attendoit déjà de trouver à son ouverture de la besogne faite vers *Mons*, & telle que le succès de l'expédition que Mr. Phelipes étoit chargé de faire sur *St. Ghilain* ; mais on a appris qu'elle avoit échoué. Le grand embarquement pour l'*Angleterre*, ne va pas non plus en avant, puisque loin que cet embarquement soit fait, comme on l'avoit déjà débité, les Vaisseaux de guerre destinés à lui servir de convoi, n'avoient pas encore paru le 12. Janvier à *Boulogne* ou autre Port de la *Flandres*. Et peut-être est-ce, à cause des derniers avis que la Cour a reçus d'*Angleterre* touchant la manœuvre du Prince
 » Charles :

Charles-Edouard Stuard, qui portent » Que
» quelque ardeur que marquât tout son parti,
» & particulièrement les Montagnards, il avoit
» jugé ne devoir point courir le risque d'une
» action décisive, parce que la Cavalerie, outre
» qu'elle se trouvoit en fort mauvais état, étoit
» inférieure de beaucoup à celle du Duc de Cum-
» berland : Que ces considérations l'avoient dé-
» terminé à ne pas pénétrer plus avant dans la
» plaine ; & qu'il s'étoit remis en marche le
» 21. Décembre, pour regagner les défilés des
» montagnes de la frontière, afin d'être à por-
» tée du Corps commandé par le Lord Drum-
» mond, & de celui qui a été levé par le Lord
» Louïs Gordon. »

Cette nouvelle portée dans des Lettes du Prince Charles-Edouard même, n'a point été agréable à la Cour, puisqu'elle a déjà pour suites que la Cavalerie Angloise qui a été dans les *Pays-Bas*, & qui s'étoit renduë à *Willemstadt*, fait état de rester dans ces Pays, aussi-bien que le Corps de six mille Hessois que le Roi de la Grande Bretagne appelloit également en *Angleterre*. La Cour a paru plus contente des dépêches qui lui sont venuës du Marquis de Valori, Ministre du Roi à *Berlin*, & dans lesquelles il assure « Que
» le Roi de Prusse s'est réservé par l'accom-
» modement signé le 25. à *Dresde*, des condi-
» tions particulieres qui regardent la Couronne
» de France, & qui ont pour objet d'amener
» les choses aux termes d'une pacification gé-
» nérale. » Le Baron de Chambrier, qui réside à *Paris* pour S. M. Prussienne, avoit informé le Ministère de cet accommodement, peu de jours après que les préliminaires, sur lesquels on devoit le signer, furent arrêtés : Et dans cette

notification il assura « Que le Traité en forme » n'auroit absolument de rélation qu'aux inté- » réts des trois Cours dans l'Empire, & sans » qu'on y stipuleroit rien qui pût être préjudi- » ciable à un tiers, ou apporter la moindre al- » tération aux liaisons d'amitié & de bonne in- » telligence qui subsistent entre le Roi Son Maî- » tre & S. M. Très-Chrétienne. »

On débite que non - obstant cette déclaration, & la paix rendüe à l'Empire, on gardera un Corps assez considérable de troupes en *Alsace*. Mais seulement pour y former de nombreuses Garni- sons dans les diverses Places. On détachera cepen- dant tant de cette Province, que de la *Franche-Comté* & de la *Lorraine*, dix mille hommes pour aller ren- forcer l'Armée du Maréchal de Maillebois en *Italie*, & davantage si les choses le requierent. Ces troupes y seront remplacées par d'autres : Car elles peuvent se refournir par tout par la Milice qu'on ne cesse de tirer dans toutes les Provinces & Généralités du Royaume. D'ailleurs rien n'est négligé quant à la Marine, y ayant nombre de Vaisseaux de guerre montés & équipés dans les divers Ports de la Monarchie, pour agir en cas de besoin. Et pendant tous ces préparatifs, les bruits d'une paix générale, quoi qu'on ne voye nullement sur quoi fondés, continuent à se répandre; & que ce seroit par la voye du Marquis de Stainville, Ministre du Grand Duché de Tos- cane, que les ouvertures en sont faites. Ce Mi- nistre continuë à la vérité de fréquenter assez assidûment ceux du Roi, & reçoit de tems en tems des Couriers qu'on dit chargés de dépê- ches importantes : Et c'en est assez pour don- ner cours à ce qui se publie.

Ce ne seroient pas les démarches des Etats Gé- néraux

Néanmoins des Provinces Unies des Pays-Bas, qui contribueroient à cette Paix, s'il en étoit question; la Cour aigrie de l'envoi des troupes capitulantes de *Tournai* en *Angleterre*, de l'achat des trois Vaisseaux de la Compagnie des Indes non restitués, & d'autres procédés dont elle se plaint, a non seulement rendu l'Arrêt du 31. Décembre dernier que nous avons rapporté, par rapport au Commerce des Sujets de leur République, mais a trouvé hors de place l'espece de satisfaction que cette République, par ses Résolutions, a voulu donner au Roi, sur les deux premiers griefs : Car les instances auprès du Ministère faites par Mr. Van Hoey, n'ont rien effectué à cet égard, ni des représentations de cet Ambassadeur à Mr. Machault d'Arnouville, nouveau Contrôleur Général des Finances, ni deux Lettres qu'il a écrites au Marquis d'Argenson, Secrétaire d'Etat des affaires étrangères. On va le remarquer dans la Lettre suivante :

M O N S I E U R ,

J'Ai reçu les deux Lettres dont V. E. m'a honoré du 6. de ce mois, & par lesquelles Elle m'a donné connoissance des résolutions prises le 31. du mois dernier par les Etats-Généraux, touchant les Garnisons de *Tournay* & de *Dendermonde*, qui, contre l'esprit & la Lettre des Capitulations, ont été envoyées en *Angleterre*, & par rapport aux 3. Vaisseaux que la Compagnie Française des Indes, qui, au mépris des Traités les plus solennels, ont été achetés par le Gouverneur de *Batavia*.

Sur le compte que j'ai rendu au Roi de ces deux Résolutions, Sa Maj. m'a ordonné de vous déclarer, Monsieur, que ce qu'Elle doit à la dignité de sa Couronne, & à l'intérêt de ses Sujets, ne lui avoit plus permis de dissimuler entièrement les procédés

peu amiables , qu'Elle ne cesse d'éprouver depuis un certain tems de la part des Etats Généraux , & de différer à leur donner enfin une marque publique de son juste ressentiment : Que cependant dans le choix des moyens , Sa Maj. avoit préféré celui qui avoit paru le plus compatible avec ses principes de modération & de paix , & avec les sentimens d'amitié & de bienveillance dont Elle a donné aux Etats Généraux , depuis le commencement de son règne , des preuves si éclatantes & si multipliées , qu'en conséquence Sa Maj. s'étoit bornée à supprimer les avantages stipulés en faveur des Sujets de la République par le Traité de Navigation & de Commerce du 29. Décembre 1739. , & que l'Arrêt rendu à cet effet , avoit dû être publié le 1. de ce mois dans tous les Ports du Royaume.

Votre Excellence jugera , par ce que j'ai l'honneur de lui exposer , qu'à supposer même , que L. H. P. eussent donné au Roi par les résolutions qu'Elles viennent de prendre , une satisfaction suffisante sur les deux objets dont il s'agit , cette démarche trop tardive , ne sauroit avoir un effet rétroactif par rapport à la révocation du Traité de 1739.

Mais il s'en faut bien , Monsieur , que le Roi trouve dans les nouvelles délibérations des Etats Généraux , une réparation telle que Sa Maj. est en droit de l'exiger de leur équité , & de leur droiture.

La résolution qui regarde les garnisons de Tournay & de Dendermonde , est fondée sur les mêmes principes qui ont d'abord excité le mécontentement du Roi , & que les Ministres ont refutés tant de fois par les raisons les plus évidentes de justice , de décence & de vérité.

Les Capitulations ont interdit pendant l'espace de

18. mois aux troupes qui ont défendu Tournay & Dendermonde, toutes fonctions militaires, de quelque nature que ce puisse être, sans aucune restriction de tems, de lieux, ou de circonstances, cependant si les Etats Généraux paroissent se soumettre à la loi imposée à ces garnisons, ce n'est uniquement que parce que le Roi a jugé à propos de faire passer ses Drapeaux dans les Isles Britanniques, pour y attaquer le Roi d'Angleterre, avec lequel il est en guerre ouverte; il n'y a certainement dans cette conduite de la République ni retractation, ni réparation des griefs antérieurs, dont S. M. a tant de raisons de se plaindre.

Quant aux trois Vaisseaux de la Compagnie Françoisse des Indes, il est vrai, Monsieur, que L. H. P. conviennent aujourd'hui que plusieurs articles, & en particulier le XI. du Traité 1739. ne sont pas moins applicables aux autres parties du monde qu'à l'Europe; mais la conséquence naturelle à tirer de cet aveu, est que nos Vaisseaux ont été achetés par le Sr. Baron d'Imhoff, contre toutes les règles de la fidélité, de la justice & de l'amitié qui doivent subsister entre des Nations Alliées, & qui seules peuvent établir & maintenir la sûreté de leur union & correspondance réciproque.

Il s'ensuit nécessairement, que ces Vaisseaux doivent être restitués purement & simplement avec leurs cargaisons, & sans être assujettis à aucuns droits, ni faux fraix de quelque espece que ce soit.

Le Roi est bien éloigné, Monsieur, de regarder comme une satisfaction suffisante l'aveu des Etats Généraux & les offres qu'ils font d'engager leur Compagnie des Indes à se prêter à un arrangement sur ce sujet, de concert avec la Compagnie Françoisse.

Dans

Dans le cas même où les deux Compagnies en viendroient à un accommodement entre Elles , ce ne pourroit être qu'au moyen d'une négociation de de particulier à particulier , sans préjudice à la satisfaction que Sa Majesté sera toujours en droit d'exiger par rapport à la contravention manifeste aux Traités qui subsistoient entre Elle & les Etats Généraux.

Sa Majesté ne veut que des procédés de franchise, & d'indépendance de toute mauvaise distinction.

Il seroit bien plus simple & plus honorable d'avoir ses torts, & de les réparer, que d'épuiser avec art toutes les ressources sophistiques de la chicane & de l'amour propre, pour colorer une conduite qui n'est susceptible d'aucune justification.

Au reste, Monsieur, V. E. n'ignore pas que les infractions publiques des Capitulations & des Traités ne sont pas les seuls sujets de plaintes & de ressentiment que Leurs Hautes Puissances ont donnés au Roi. Je n'examinerai point ici la nature & l'étendue de leurs engagements envers la Reine d'Hongrie, Votre Excellence fait mieux que moi, quelle est la diversité d'opinions qui a partagé & partage encore sur cette matière les principaux Membres des Provinces-Unies; mais en supposant l'existence & l'autorité de ces engagements, il est incontestable qu'ils n'ont jamais été que défensifs, pour attaquer la France dans ses possessions.

Toutes les forces & les trésors des Provinces-Unies ont été & sont encore livrés au service des ennemis du Roi; les Ministres de L. H. P. dans les Cours Etrangères ont constamment & publiquement agi pour soulever toute l'Europe contre la France.

Les Etats Généraux souffrent tranquillement depuis plus de quatre ans, qu'une troupe insolente d'Ecrivains licentieux & mercenaires, au scan-

male de quiconque n'a point encore entièrement abjuré l'honneur & les bienséances, vomisse impunément dans le sein de la République, les calomnies les plus atroces contre le Nom & le Gouvernement François.

Je n'entre point dans de plus grands détails, Monsieur; mon dessein n'est assurément pas de faire ici un Manifeste, mais uniquement de parler de confiance & de bonne intention à un Ambassadeur éclairé, sage & sectateur zélé de la paix & de l'union; & je ne desespère point encore que l'application constante de V. E. à rétablir la plus parfaite intelligence entre le Roi & les Etats Généraux, ne produise enfin l'effet qu'il y auroit lieu de s'en promettre, si la vérité étoit moins subordonnée aux passions.

Je puis même vous assurer, Monsieur, que quoique le Roi s'attende toujours à quelque réparation plus satisfaisante de la part des Etats Généraux, que les résolutions que V. E. m'a fait l'honneur de me communiquer, cependant S. M. envisage avec plaisir dans cette nouvelle démarche, un commencement de retour à la justice, à la raison & à l'ancienne amitié qui unissent les deux Puissances.

Les Etats Généraux en se conduisant par les maximes d'une politique aussi saine, retrouveront toujours dans le cœur du Roi, les sentimens de l'ami le plus fidèle de leur Gouvernement & de leurs intérêts; il n'y a qu'à lire les Annales de la République, pour savoir, que les tems les plus heureux pour Elle, ont été ceux de leur intime liaison avec la France. J'ai l'honneur d'être &c.

Cette Lettre est datée de Versailles le 9. Janvier, & fait mieux voir qu'on ne le mettoit en récit, l'état des affaires qui se broüillent. Le Marquis d'Argenton quelques jours avant de l'envoyer à Mr. Van Hoey, lui avoit déclaré, par ordre

ordre du Roi que S. M. avoit pris sa résolution d'accorder son secours au Prince Charles-Edoïard Stuard.

Le premier de l'an le Roi créa, avec les cérémonies ordinaires, Chevaliers de ses Ordres, Mr. de Rustignac Archevêque de Tours, le Prince d'Ardore Ambassadeur du Roi des deux Siciles auprès de Sa Maj. le Vicomte du Chayla, le Comte de Lôwendahl, le Comte de Berenger, le Comte d'Etrées, le Comte de Thomond, & le Chevalier d'Apcher, tous six Lieutenans - Généraux.

Le Roi a nommé le Marquis de Balincourt Lieutenant-Général, Commandant de *Strasbourg*; & le 19. Décembre Sa Maj. disposa de la riche Abbaye de *Cambron*, Ordre de Cîteaux, en faveur de Don Leopold de Clebbs, d'une illustre Famille du Tournaisis. Il étoit Religieux de cette Maison.

On apprend de la Cour d'*Espagne*, qu'il y a été décidé qu'elle n'enverra point de troupes de débarquement en *Ecosse*, mais qu'elle se contentera de fournir des secours considérables d'armes & de munitions de guerre au Prince Charles-Edoïard; & que huit Vaisseaux de guerre seront détachés vers la côte Occidentale d'*Ecosse*, afin de protéger les Isles & les districts dont les habitans se sont déclarés en faveur de ce Prince. Que cette Cour a aussi renouvelé, sous les peines les plus rigoureuses, des défenses qu'elle avoit déjà fait faire aux habitans des environs de *Gibraltar*, de fournir aucuns vivres, ni provisions à la garnison de cette Place; de façon qu'elle est obligée de recevoir directement d'*Angleterre* toutes les subsistances dont elle a besoin.

Les

Les Lettres de *Cadix* portent aussi que quatre Vaisseaux de guerre François en sont partis sous les ordres du Chevalier d'Albret, pour passer le détroit de *Gibraltar*, & aller se joindre à quelques autres Vaisseaux de cette nation qui croisent dans la *Méditerranée*.

ARTICLE VII.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable au
NORD, depuis le mois dernier.*

Russie. On a été en cette Cour dans une grande perplexité au sujet des affaires entre celles de *Berlin* & de *Dresde*, qu'on avoit appris être au point critique d'une décision prochaine, à cause de la marche des Prussiens dans l'Electorat de *Saxe*, & de l'approche de l'Armée Autrichienne du même Pays. Toutes les postes tenoient des chevaux prêts pour les Couriers qui venoient de la part du Roi de Pologne Electeur de *Saxe*, & toutes choses demeuroient dans l'état de la marche des troupes, que l'Impératrice avoit fait rassembler en *Courlande*, pour passer, sans interruption, au secours de ce Prince. Le Général *Lascy* avoit ses derniers ordres sur cette marche. Il devoit la continuer en diligence, & en suivant la route qui lui avoit été envoyée par un Courrier. Les ordonnances des sommes nécessaires pour cette marche, étoient signées; elles montoient à 660. mille 672. roubles, y compris la dépense de l'artillerie. Mais la nouvelle de la Bataille du 15. donnée près de *Dresde*, qui a été suivie de celle de l'accommodement entre Leurs Majestés Prussienne & Polonoise, a d'abord occasionné des ordres compassés sur cette
cit-

circonstance. Les douze mille hommes qui faisoient le secours pour la *Saxe*, firent d'abord halte dans les endroits où ils se trouvoient ; & , sans aucun doute, ils se seront séparés depuis pour retourner vers ceux d'où on les avoit fait marcher. Ainsi il n'en a coûté à l'Impératrice que la volonté d'exécuter à l'égard de la *Saxe*, ce qu'elle lui doit par les Traités, & sans rien avoir perdu de la bonne intelligence qui subsiste entre elle & le Roi de Prusse, dont le Ministre ne discontinuoit pas de voir ceux de cette Souveraine. Il leur avoit fait entendre en son tems que S. M. Prussienne n'avoit fait entrer ses troupes en *Lusace* que pour prévenir les desseins que les troupes combinées d'Autriche & de *Saxe* devoient exécuter à son préjudice, & qu'aussi-tôt que les Cours de *Vienne* & de *Dresde* se départiroient de leurs vuës à cet égard, elle seroit très-disposée, de son côté, à donner les mains à un accommodement prompt & raisonnable des différends qui subsistoient entre les trois Cours.

Mais si le Roi de Prusse s'est d'abord rendu aux premières propositions de paix qui lui ont été faites par la *Saxe*, on peut l'attribuer à la résolution que l'Impératrice alloit exécuter en faveur de Sa Majesté Polonoise. Présentement qu'il n'est plus question de faire marcher des troupes, les yeux sont détournés de cet objet. La *Russie* reste dans la tranquillité dont elle jouit. Aussi n'y pense-t on qu'à de nouveaux Traités d'Alliance & de Commerce. Celui de la *Russie* avec la République des Provinces Unies des Pays-Bas, est signé, & Mr. de Dieu, Ministre de cette République, qui l'a négocié, doit être
parti

parti actuellement pour retourner en Hollande. On parle maintenant d'un autre Traité entre la même Cour & celle de France, sur le pied de ceux qui subsistent entre cette Couronne, la *Suede* & le *Dannemarck*, que Mr. d'Aillon, Ministre du Roi T. C., qui est toujours vû de bon œil du Ministère Ruffien, auroit déjà entamé.

L'Impératrice a fait remplacer feu Mr. Wefnikoff, qui est mort à *Constantinople*, en qualité de son Résident, par Mr. Nepluef Conseiller de la Chancellerie Privée.

Suede. Cette Couronne vient aussi de conclure un Traité avec la Prusse. C'est un Traité d'alliance défensive, qui regarde non seulement la *Suede*, la *Prusse* & le *Brandebourg*, mais aussi les deux *Pommeranies*. Il s'est fait avec beaucoup de diligence. Le Comte de Finckenstein, Ministre Plénipotentiaire du Roi de Prusse, en ayant fait les propositions aux Ministres du Roi, S. M. les communiqua le jour suivant au Sénat dont elle prit l'avis. On nomma ensuite des Commissaires pour entrer en conférence avec le Comte de Finckenstein, & régler les conditions du Traité. On en examina le projet. Il fut approuvé dans la troisième conférence, & l'on prit ensuite jour pour la signature.

Cette Cour de *Suede* nous fournit encore, que sur des représentations que Mr. Guydickens, Ministre d'Angleterre, lui a faites touchant la permission que le Roi avoit accordée aux Officiers de ses troupes, d'aller servir dans les Armées de France, S. M. a fait déclarer à ce Ministre

» Qu'il est déjà connu d'un chacun, qu'elle n'a
 » accordé cette permission, que pour procurer
 » à ses Officiers le moyen de se perfectionner

« & de cultiver leurs talens dans l'art militai-
 « re; mais que pour ôter tout sujet d'ombra-
 « ge au Roi de la Grande Bretagne, elle leur
 « avoit défendu expreffément de faire aucun
 « service dans les troupes Françoises qui font
 « en *Ecoffe*, ou dans le Corps qui agit pour
 les intérêts du Prétendant.

Jusqu'ici il n'y a nulle aparence que la Cou-
 ronne de *Suede* envoie le moindre fecours à
 S. M. Britannique. Celle de *Dannemarc* est dans
 de semblables dispositions. Ainsi le Corps de
 troupes Danoises assemblé en *Jutlande*, s'il a
 quelque destination, ce n'est pas celle de se
 rendre en *Angleterre*, où d'ailleurs le besoin ne
 semble plus jusqu'à présent, demander aucuns
 fecours étrangers.

On apprend de la *Pologne*, qu'on a reçu, à tous
 égards, avec beaucoup de satisfaction à *Varsovie*,
 la nouvelle que la tranquillité étoit rendue à la
Saxe par la Paix que le Roi avoit concluë avec
 le Roi de Prusse, & que S. M. étoit retournée
 avec sa famille Royale dans la Capitale de ses
 Etats Héréditaires.

A R T I C L E VIII.

*Qui contient les Naissances, & les Morts des
 Personnes Illustres, depuis le mois dernier.*

IL n'y a de *Naissances* illustres à annoncer que
 celle d'une Princesse née au Roi des deux Si-
 ciles, & dont la Reine est heureusement accou-
 chée; & celle d'un Prince que la Duchesse de
 Penthièvre a mis au monde à *Paris*, & qui por-
 tera le nom de Duc de Ramboüillet.

Morts. Le 29. Novembre dernier mourut à
Naples

Naples le Comte Mario Egizio , qui tenoit un rang distingué parmi la Noblesse qui cultive les Belles Lettres.

Barthelemi Maffei, Cardinal Prêtre & Evêque d'Ancone , est mort à *Rome* âgé de 82. ans.

Le Général - Major Sandouville, Colonel d'un Régiment de Cavalerie au service d'Hollande , est mort à *Mâestrecht* dans sa 72. année.

Le 14. Décembre la Princesse d'Ahrenberg , fille du Duc de ce nom , mourut de la petite verole à *Vienne*.

Le Duc d'Ormond est mort à *Avignon* à l'âge de 84. ans. Ce Seigneur s'étoit retiré en cette Ville après l'expédition manquée du Chevalier de St. Georges sur l'Angleterre en 1715. Depuis sa mort un Courier est venu remettre à ce Chevalier divers papiers qu'on dit très-importans.

Le 22. mourut à *Metz*, Dame Pétronille d'Appremont de Recheim, de l'illustre Maison d'Appremont, & Religieuse Ursuline, âgée de 96. ans, & dans la 81. de Religion. Cette Dame, regrettée de tous ceux qui la connoissoient, & surtout de sa Communauté, qu'elle a gouvernée grand nombre d'années avec autant de charité que de sagesse, réunissoit en elle les plus rares qualités de l'esprit & du cœur, jointes à une éminente piété. Elle a conservé son jugement jusques aux derniers sôûpirs.

Les dernières Lettres d'Angleterre , nous annoncent dans les nouvelles qui regardent les Mécontents , que le Duc de Cumberland a réduit un de leurs corps qui s'étoit défendu dans la Ville & Château de *Carlisle*, à se sôûmettre à la clémence du Roi, & que Sa Majesté Britannique
fait

fait état d'avoir de nouveau la campagne prochaine une nombreuse Armée dans les *Pays-Bas*, composée de troupes Angloises, & autres qu'elle prendra à sa solde.

F I N.

T A B L E

D E S M A T I E R E S

Du mois de Fevrier 1746.

ARTICLE I. <i>Littérature.</i>	81
ARTICLE II. <i>Hollande & aux Pays-Bas.</i>	96
ARTICLE III. <i>Angleterre & en Ecosse.</i>	106
ARTICLE IV. <i>Italie.</i>	114
ARTICLE V. <i>Allemagne.</i>	124
ARTICLE VI. <i>France.</i>	144
ARTICLE VII. <i>Nord.</i>	153
ARTICLE VIII. <i>Mariages, Morts.</i>	156